

North Hatley
Le charme du Pilsen fait place à la désolation... temporairement

A7



Garderies
Les éducatrices descendent dans la rue aujourd'hui

A3

La Tribune

jeudi

SHERBROOKE

21 avril 1994

85e ANNÉE - No 52

0,50 (WEEKEND: 1,25) Plus taxes



Chez nous

Magog-Orford

L'enthousiasme a fondu face à la venue d'un casino



Victoriaville

Le boulevard des Bois-Francis conservera son nom finalement

Bois-Francis

Pas de juge pour le procès de François Bernier

CAHIER B

MÉTÉO

A2

(11e jour de l'année)

Nuageux avec éclaircies; max. 6

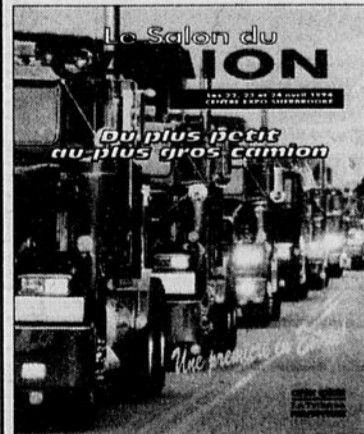
Lever du soleil: 5h53

Coucher du soleil: 19h40

Demain: nuageux avec éclaircies; max. 6

AUJOURD'HUI

Cahier spécial



Une réalisation du service de la publicité de La Tribune.

Bales et Lemay libérés

Outrage envers un cadavre humain: le couple nie sa culpabilité

Ils se séparent

Pierre-Yvon BÉGIN

Sherbrooke

Joseph Bales, de son vrai nom Danny, pourrait être le cerveau qui a ourdi tout le complot visant à camoufler la mort d'un bébé de 10 semaines dont le cadavre a été retrouvé en bordure de l'autoroute 10 à la hauteur de Eastman dimanche.

Conjointement avec son épouse Hélène Lemay, Joseph Bales a été formellement accusé hier matin au palais de justice de Sherbrooke d'avoir commis un outrage envers un cadavre humain selon l'article 182, paragraphe B du code criminel. Après avoir plaidé non coupable et requis un procès devant juge et jury, le couple a pu reprendre sa liberté vers 14 h sous certaines conditions, dont celle de ne pas communiquer l'un avec l'autre.

Ils se séparent

Au cours de leur brève comparution devant le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, les accusés sont demeurés stoïques, ne laissant paraître aucune émotion sur leur visage. Joseph Bales, représenté par Me Conrad Chapdeleine, et Hélène Lemay, représentée par Me Peter Downey, avaient entrepris des démarches pour se séparer. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un logement a été loué à Cornwall en Ontario.

Selon les informations obtenues par La Tribune, le couple aurait quitté son domicile de Saint-Romain le matin du 8 avril dernier à bord d'un camion contenant les effets personnels et meubles d'Hélène Lemay. C'est sur son trajet en direction de Cornwall que le couple s'est débarrassé du corps du bébé de 10 semaines en bordure de l'autoroute, dissimulé dans des sacs de plastique.

Joseph Bales et Hélène Lemay ont regagné leur maison de Saint-Romain le mardi 12 avril, passant visiblement devant le corps abandonné de leur bébé. Ils y sont demeurés le mercredi 13 afin de faire du ménage. Le jeudi 14 avril, ils sont repartis vers Cornwall où ils ont procédé à la location d'une voiture. Le lendemain, ils prenaient la direction de New York en compagnie de leur fille de quatre ans, Priscille.



Hélène Lemay, au centre, mère du bébé trouvé mort à Eastman, a quitté le palais de justice de Sherbrooke soutenue par sa soeur, Réjeanne Lemay-Boisse, de Roxton Falls (près de Granby) où elle devra habiter. A l'arrière, son avocat, Peter Downey, transporte les effets personnels de l'accusée. En mortaise, Joseph Bales, qui ira vivre à Saint-Romain.

«C'est Hélène qui conduisait le véhicule en direction de New York pendant que lui s'occupait des autres détails. Elle est en train de comprendre bien des choses qui ne sont pas passées comme cela avait été dit», a déclaré Me Downey, permettant peut-être au journaliste de déduire que Joseph avait planifié le complot.

Dans la métropole américaine, ils ont fait croire à la police que leur bébé avait été enlevé dans Central Park. Après une vaste opération de recherches ayant nécessité une centaine d'hommes, un hélicoptère et des plongeurs afin de sonder le fond d'un lac, les policiers devaient obt-

nir les aveux du couple.

Hélène Lemay avait décidé de quitter Bales et de s'établir à Cornwall où elle avait des amis. Originaire de Mercier en banlieue de Montréal, Hélène Lemay devait visiblement avoir la garde de Priscille puisqu'elle désirait que celle-ci puisse apprendre l'anglais.

Hélène Lemay a quitté le palais de justice de Sherbrooke la première, accompagnée de sa soeur Réjeanne Lemay-Boisse qui habite Roxton Falls près de Granby avec

son mari et ses quatre enfants. C'est à cet endroit qu'Hélène Lemay devra habiter au cours des prochains mois. Le couple doit se présenter à nouveau devant le tribunal le 27 mai pour la communication de la preuve.

Pendant ce temps, Joseph Bales devra demeurer à son domicile de Saint-Romain. Il a quitté le palais de justice en trombe, profitant du brouhaha entourant le départ de sa femme.

D'autres accusations pourraient suivre
Priscille vivra en foyer d'accueil -A2

Investiture à Sherbrooke

Le PLQ élira son candidat le 17 mai

Sherbrooke

L'Association libérale de Sherbrooke aura finalement eu gain de cause et il y aura bel et bien une course à l'investiture dans Sherbrooke. C'est le 17 mai que les libéraux de Sherbrooke choisiront le candidat ou la candidate qui aura à croiser le fer contre Marie Malavoy lors du rendez-vous électoral.

Le coup d'envoi de la course à l'investiture est donc donné dans le comté jusqu'à maintenant représenté par André-J. Hamel à l'Assemblée nationale. Ni couronnement, ni désignation donc. Les hautes instances du PLQ se sont rendues à la demande de l'Association libérale de Sherbrooke qui voulait la tenue d'une course à l'investiture.

Or, cette information livre à sa face même plusieurs indications. D'abord, les chances de tenir des élections générales le 13 juin semblent bien minces. Le 20 juin paraît toujours possible mais cette date ne laisserait aux libéraux de Sherbrooke que quatre semaines de campagne électorale, considérant que leur candidat sera choisi le 17 mai. Ce serait quand même suffisant pour mener une bonne campagne, arguent les libéraux.

Reste toujours la possibilité de tenir des élections à l'automne. Mais si cette solution est retenue, le premier ministre devra tenir au préalable cinq ou six partielles, engageant ainsi des deniers publics. Il pourrait se le faire reprocher par le Parti québécois et cela deviendrait certes un élément majeur de la campagne électorale.

Pour en revenir au congrès dans Sherbrooke, l'endroit reste encore à déterminer, quoique le centre des congrès Delta soit un lieu qui circule actuellement dans les sphères libérales. La soirée débutera à 19 h.

Les candidats intéressés à briguer l'investiture ont jusqu'au 7 mai pour déposer officiellement leur bulletin de candidature.

Aucune confirmation

Bien que tous les candidats présentés aient déjà dit qu'ils attendaient que la date du congrès soit connue avant de confirmer ou non leur entrée dans la course, aucun d'entre eux n'a annoncé, hier, qu'il s'engageait à fond de train.

Autant Yolande Vanier, Gilles Lapointe que Gaétan Dumas n'ont voulu se commettre. Quant à Lynn Charpentier, présidente de la Chambre de commerce de Sherbrooke, il a été impossible de lui parler.

Tous les candidats disent encore réfléchir à leur avenir. Mais ils devront tôt ou tard se brancher, compte tenu que les statuts du PLQ précisent qu'il est impossible de vendre des cartes de membres pendant les 20 jours qui précèdent la tenue du congrès à l'investiture.

Dans le cas du comté de Sherbrooke, la date limite pour pouvoir vendre des cartes de membres et ainsi tenter de déplacer le plus grand nombre de partisans serait le 27 avril, soit dans moins d'une semaine.

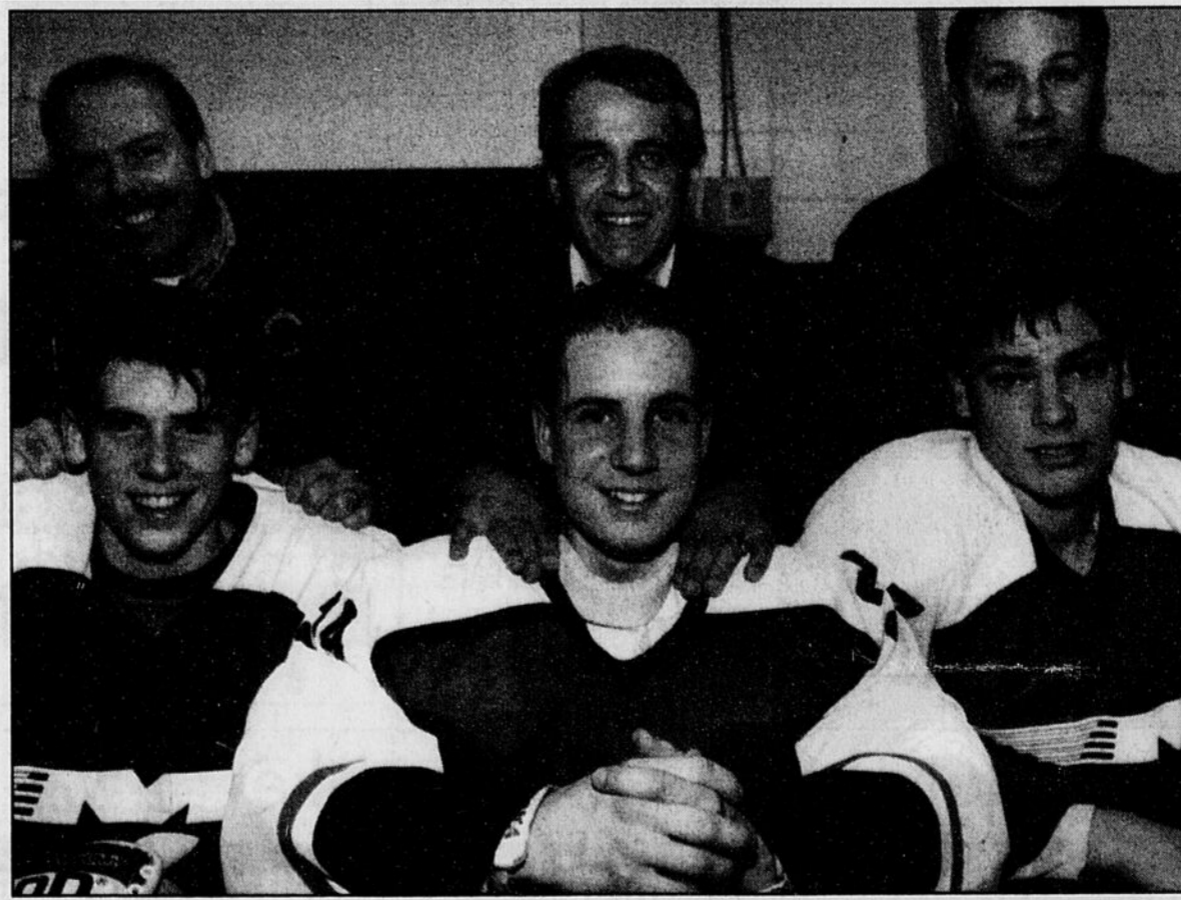


Michel MORIN

Trois «gros noms» chez les Cantonniers

Téléphoto, par Claude Croisetière
Guy Chouinard, Jean Arel et Gilbert Perreault, trois noms avantageusement connus dans les milieux du hockey, trois noms qu'on prononce régulièrement chez les Cantonniers de Magog grâce à leur fils: Eric Chouinard, Pierre-André Arel et Marc-André Perreault.

C1



VENEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE DE VIE FAMILIALE.. À WATERVILLE

AU MEILLEUR PRIX

WATERVILLE

837-2383 821-4728

15 ans d'expérience
450 unités construites

LES CONSTRUCTIONS
MICHEL LESSARD INC.



83768

EMPLOIS DU JOUR

Représentant/e vente de services
Code prof: 6411 # 2853783
Lieu: Sherbrooke
Salaire: à discuter (environ 10 \$ à 12 \$/heure) pour deux semaines
Exigences: diplôme universitaire, posséder voiture, bonne présentation et communication, expérience du public, entretient
Fonctions: clientèle établie, faire présentation d'un nouveau concept pour entreprise de télécommunication, contacts avec professionnels.

Secrétaire-comptable
Code prof: 1241 # 2856459
Lieu: Saint-Élie d'Orford
Salaire: 9 \$/heure
Exigences: DEC en technique de bureau avec deux ans d'expérience comme secrétaire comptable (avantages et Word Perfect), expérience en comptabilité
Fonctions: reçoit clients, appels téléphoniques, courrier, correspondance, tenue de livres et travail général de bureau.

Mécanicien/ne auto
Code prof: 7321 # 2856339
Lieu: Deauville
Salaire: selon carte comité paritaire
Exigences: carte soit compagnon ou apprenti, fiable, responsable et travaillant
Fonctions: effectuera grosse mécanique générale.

Technicien/ne service équipement informatique
Code prof: 2242 # 2856332
Lieu: Sherbrooke
Salaire: selon compétence
Exigences: DEC ou attestation en électronique, expérience de préférence sur micro ou P.C. et périphérique, connaître équipement digital un atout
Fonctions: entretien, réparation et installation d'équipements informatiques.

Technicien/ne
Code prof: 4214 # 2856455
Lieu: Rock Forest
Salaire: 8 \$/heure ou plus selon compétences
Exigences: diplôme études collégiales en service de garde obligatoire, expérience un atout
Fonctions: préparer, diriger et animer des activités pour les enfants (2 ans et plus).

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.

Le couple Bales-Lemay accusé d'outrage à un cadavre

La Couronne n'exclut pas d'autres accusations

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

Des accusations additionnelles pourraient être déposées contre Hélène Lemay et Joseph Bales à la suite des conclusions finales de l'autopsie pratiquée par l'Institut de médecine légale sur le corps de l'enfant de 10 semaines découvert en bordure de l'autoroute 10.

Procureur de la Couronne, Me Charles Crépeau a confié à La Tribune que les résultats d'analyse de l'autopsie pourraient lui parvenir d'ici à cinq semaines. Il a de plus indiqué que les époux ne pourront témoigner l'un contre l'autre.

«La preuve révélée par l'enquête, a-t-il dit, me permet seulement de porter des accusations pour outrage à un cadavre. Si j'obtenais de nouvelles preuves à la suite des résultats d'analyses faites au moment de l'autopsie, il n'est pas impossible que je puisse porter des accusations plus graves.»

En vertu de l'accusation déposée hier, le couple Lemay-Bales risque une peine maximale de cinq ans de détention. Pour l'avocat de Bales, Me Conrad Chapdeleine, cette peine est peu fréquente.

«En 20 ans de carrière, a-t-il affirmé, il y a eu quatre accusations du genre dans le district. Mon client n'a pas d'antécédents judiciaires. S'il était reconnu coupable, toutes les possibilités s'offrent au juge comme la probation, les travaux communautaires ou la prison.»

Acquitté
S'il n'a pas d'antécédents, Joseph Bales a comparu récemment devant le tribunal pour une accusation de vol à l'étalage commis à Sherbrooke. Il a plaidé non-coupable le 26 novembre 93 et devait être acquitté il y a moins d'un mois.

D'ici sa comparution devant le tribunal le 27 mai prochain, Joseph Bales devra habiter à sa résidence de Saint-Romain. Pour reprendre sa liberté, il a comme sa compagnie, fourni un engagement de 1000 \$. De son vrai nom Danny, Bales se fait connaître sous le prénom de Joseph, visiblement pour suivre son orientation religieuse. Les vérifications faites par La Tribune ne permettent pas de savoir si l'accusé a enregistré le prénom à l'Etat civil du Québec.

Seul membre de sa famille présent à la comparution, Tino Bales, frère de l'accusé, a confié à un journaliste que les deux familles étaient prêtes à prendre soin de la jeune fille du couple, Priscille.

Professeur à la polyvalente Montignac de Mégantic, Yves Gilbert a bien connu l'accusé. Entraîneur de l'équipe de football, Yves Gilbert a dirigé Danny Bales pendant deux saisons, en 78 et 79, alors qu'il était étudiant dans l'option forestière.

«Sans être un leader, s'est souvenu Yves Gilbert, Danny était ap-

précié des autres joueurs. Il était originaire de Sherbrooke et devait vivre en pension à Lac Mégantic. C'était un être marginal.»

Procédure habituelle
De son périple à New York, le couple Lemay-Bales ne recevra aucune autre accusation pour avoir fait entreprendre une fausse enquête. Selon le journaliste Juan Forero du quotidien Newsday de New York, la police new-yorkaise a utilisé une procédure habituelle en remettant les accusés à la justice québécoise. Elle agit ainsi lorsque des accusations plus graves sont portées

dans un autre district.

Pourquoi avoir choisi New York? Porte-parole de la Sûreté du Québec, Tom McConnell a confié à La Tribune que le complot avait été planifié de façon à brouiller les pistes.

Avocat d'Hélène Lemay, Peter Downey a confirmé que New York avait été choisi parce qu'il s'agit d'une grosse ville.

«Lorsqu'on perd un être cher, a-t-il plaidé, les réflexes ne sont pas toujours les meilleurs. Les faits sont durs car il y a une perte de vie humaine. Mme Lemay éprouve beaucoup de chagrin. C'est une personne forte.»



La jeune Priscille, 4 ans, que l'on voit ici en compagnie de sa mère Hélène Lemay, demeurera en foyer d'accueil pour quelques semaines.

Priscille demeurera en foyer d'accueil

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

La fille de quatre ans du couple Lemay-Bales, Priscille, demeurera en foyer d'accueil pour quelques semaines, le temps que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) à Sherbrooke complète l'évaluation de l'enfant et de sa situation familiale.

Prévenu dimanche de la présence de l'enfant à New York tandis que ses parents étaient détenus par la police pour avoir fait entreprendre une fausse enquête, la DPJ a récupéré l'enfant lundi matin à la première heure. Depuis, l'enfant est gardée en foyer d'accueil dans la région de Sherbrooke.

Nouveau directeur de l'organisme, Jean Gélinas a indiqué à La Tribune que le tribunal de la jeunesse a été informé dès lundi de la mesure d'urgence appliquée. Le tribunal devait d'ailleurs autoriser la prolongation de cette mesure jusqu'à lundi prochain, moment où la

DPJ se présentera de nouveau en cour pour réclamer une nouvelle extension.

«Selon l'état du dossier, a affirmé Jean Gélinas, on va avoir besoin d'un peu plus d'information sur la situation familiale et l'état de l'enfant pour recommander une solution à long terme. Notre première préoccupation, c'est que l'enfant soit bien. Le prochain mois va nous permettre de pousser plus loin notre enquête.»

M. Gélinas a indiqué que tout cas de placement requiert toujours une présence soutenue auprès de l'enfant concerné. Cette situation exige de celui-ci une adaptation importante.

«Pour nous, de préciser Jean Gélinas, on veut sentir le bien-être de l'enfant avant tout.»

Avocat de la mère Hélène Lemay, Me Peter Downey a révélé pour sa part à La Tribune qu'il allait entreprendre des démarches afin de remettre l'enfant à sa cliente le plus tôt possible.

De son côté, Me Conrad Chapdeleine, avocat de Joseph Bales, a déclaré que la question de la garde de l'enfant ne se posait pas pour le moment.

FAITS DIVERS



Les pompiers de Sherbrooke sont intervenus à la Filature E.F. King, 85 rue Burlington, vers 8 h 30, hier. Un incendie a pris naissance dans la canalisation de coton décheté.

Début de journée mouvementé à la Filature

Sherbrooke (psj) - Un peu de brouhaha et beaucoup de va-et-vient ont ponctué le début de l'avant-midi à la Filature E.F. King, 85 rue Burlington, à Sherbrooke, vers 8 h 30, hier.

Un incendie a pris naissance dans la canalisation de coton décheté pour se transmettre à environ une dizaine de machines à carder.

L'équipe de sapeurs de la filature a effectué avec succès une première offensive dans l'attente des pompiers de Sherbrooke.

Les hommes du Lt Renaud Marchand ont, à leur arrivée, parfait l'extinction et procédé aux vérifications afin de s'assurer qu'il ne restait plus aucun nid de flammes.

L'extinction a nécessité une vingtaine de minutes et les vérifications, autant de temps.

Les dommages qui se chiffrent à quelque 10 000 \$, si l'on tient compte des pertes de temps, du nettoyage et du bris d'une déchiqueteuse, auront retardé de quelques heures les opérations normales de la filature.

Deux portraits pour le même agresseur

Les 12 et 14 avril, un individu a agressé deux Sherbrookoises, l'une à son domicile, rue Gillespie, dans le quartier centre-sud et l'autre à son travail, rue Short, dans le quartier ouest.

Même si la description de l'agresseur varie d'une victime à l'autre, les détectives Luc Bégin et Gérard Leblanc, de la Police municipale, croient qu'il s'agit du même individu, notamment à cause de sa façon de procéder.

Ne voulant négliger aucun détail, la police a donc tracé deux portraits-robots de l'individu, avec les différences notées par les victimes.

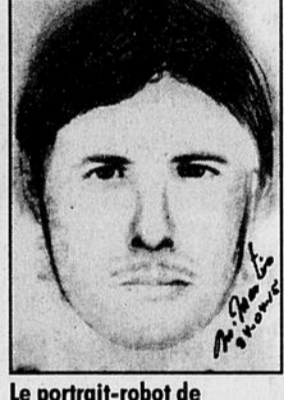
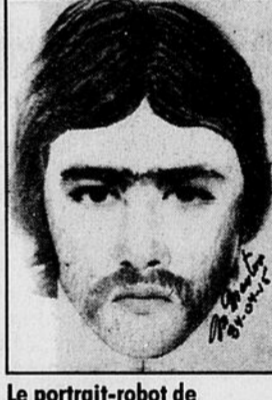
Le 12 avril, peu après son retour à la maison, rue Gillespie, une femme va répondre à la porte. Un individu demande pour téléphoner. Après avoir effectué ou simulé un

appel téléphonique, il a jeté la victime par terre tout en lui disant qu'il désirait la caresser et la serrer.

Les cris de la victime ont suffi pour mettre en déroute l'agresseur.

La victime l'a décrit comme un homme de race blanche, âgé d'environ 25 ans, mesurant 1m 77 (cinq pieds et neuf pouces) et pesant dans les 63 kilos (140 livres). Il a les cheveux noirs, les yeux bruns et il s'exprime en français.

Lors de cette agression, le suspect était vêtu d'un manteau d'hiver gris pâle avec une tache de



Le portrait-robot de l'agresseur, rue Gillespie.

Le portrait-robot de l'agresseur, rue Short.

moustache et une barbe de quelques jours.

Toute information concernant ces deux affaires peut être communiquée aux autorités policières, à 821-5555.

Deux cambriolages chemin Ste-Catherine

Rock Forest - Même s'il en faut un peu... pas mal pour faire frémir les moustaches de Richard Fréchette, le directeur adjoint de la Sûreté municipale de Rock Forest, il n'aime pas que les cambrioleurs le taquent sur son territoire.

A deux reprises, sur le chemin Sainte-Catherine, dans les limites

de Rock Forest, des voleurs ont frappé dans des maisons privées, y raflant les cibles électroniques habituelles.

Le montant total des deux vols approcherait les 6000 \$.

Les vols avec effraction ont été commis de jour. En après-midi. A tous d'ouvrir l'oeil, et le bon!

RÉSULTATS

lotto-québec

Tirage du 94-04-20

1 ^{er} numéro		2 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
981608	10 000 \$	331338	10 000 \$
81608	1 000 \$	31338	1 000 \$
1608	100 \$	1338	100 \$
608	10 \$	338	10 \$
08	5 \$	38	5 \$
3 ^e numéro		4 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
98160	1 000 \$	33133	1 000 \$
9816	100 \$	3313	100 \$
981	10 \$	331	10 \$
98	5 \$	33	5 \$

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
192770	10 000 \$	600875	100 000 \$
92770	1 000 \$	00875	1 000 \$
2770	100 \$	0875	100 \$
770	10 \$	875	10 \$
70	5 \$	75	5 \$

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
19277	1 000 \$	60087	1 000 \$
1927	100 \$	6008	100 \$
192	10 \$	600	10 \$
19	5 \$	60	5 \$

1	8	9	11	18
22	24	28	29	30
31	34	35	37	41
48	53	54	63	64

Tirage du 94-04-20

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

O.B.P.E. LOGE 67

TÉL.: 569-1600
240, rue Montréal
Sherbrooke,
Québec

LOGE DES ÉLANS

«CHARCOAL STEAK»
au profit de C.A.V.A.C.

DIMANCHE 8 MAI
Brunch de la fête des mères
de 11 h à 14 h

Réservations: 569-1600

LA LOTTO 6 / 49

10 - 20 - 26 - 35
42 - 43 (48)

L'EXTRA

8 0 2 3 7 2

LA QUOTIDIENNE

6 9 4 - 1 1 9 8

La Tribune

1930, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5430, 51K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-3430
Rédaction: 564-3454
Abonnements: 564-3466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Livraison à domicile:
- Camélot et camélot motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camélot.....\$3.43
taxe de vente du Québec.....28
Coût à l'abonné.....\$3.71

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 1539

Abonnement par la poste au Canada, seul
endroit desservi par camélot et camélot motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$155.00, TPS \$10.85, TVQ \$13.27 = \$179.12
6 mois \$81.00, TPS \$5.67, TVQ \$6.93 = \$93.60
3 mois \$42.00, TPS \$2.94, TVQ \$3.60 = \$48.54
1 mois \$22.00, TPS \$1.54, TVQ \$1.88 = \$25.42

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$210.00, TPS \$14.70, TVQ \$17.98 = \$242.68
6 mois \$130.00, TPS \$9.10, TVQ \$11.13 = \$150.23
3 mois \$65.00, TPS \$4.55, TVQ \$5.57 = \$75.12
1 mois \$35.00, TPS \$2.45, TVQ \$3.00 = \$40.45

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:
1 an \$600.00, 6 mois \$360.00, 3 mois \$240.00, 1 mois \$105.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audubon Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos loc-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
PLUIE ET NEIGE	PLUIE ET NEIGE	CIEL VARIABLE AVEC MÉLANGE DE PLUIE ET DE NEIGE	AVERSES DE PLUIE	ENSOLEILLÉ
max 6	min -3	max 6	-3/7	-3/9

Vers le sud

Aujourd'hui

Acapulco	23	31	Mexico	12	20
Barbade	28	29	Miami Beach	24	30
Bermudes	22	25	Myrtle Beach	19	26
Daytona B.	21	28	Nassau	25	32
La Havane	22	32	Orlando	21	30
Honolulu	21	27	Palm Springs	21	39
Kingston	26	32	Reno	8	27
Las Vegas	20	35	San Juan	26	29
Los Angeles	14	20	Tampa	21	32

INDEX

Arts:	B-6	Horoscope:	B-3
Bandes dessinées:	B-3	Messier en liberté:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	C-5
Décès:	C-9	Photos et des mots:	B-7
Économie:	B-4	Sports:	C-1
Éditorial:	A-8		

Actualité en bref

La 410 deviendrait «René-Lévesque»

Sherbrooke (DD) - Le comité de toponymie de la Ville de Sherbrooke réclame l'appui de la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke et de la direction régionale du ministère des Transports pour nommer l'autoroute 410 «autoroute René-Lévesque».

Le président du comité de toponymie, Laurier Custeau, a indiqué à La Tribune que la demande sera acheminée à la Commission de toponymie du Québec.

Dans sa requête auprès du conseil municipal, le comité de toponymie signale que la région de Chicoutimi a déjà effectué une demande similaire pour que la route 710 porte de la nom de l'ancien premier ministre du Québec, d'où l'importance de l'appui du milieu.

«C'est pour donner plus de poids à notre démarche», explique M. Custeau.

L'autoroute 410 relie actuellement l'autoroute 10-55 au boulevard Université, à Sherbrooke. Son prolongement éventuel lui fera traverser Ascot, Lennoxville, Rock Forest et Sherbrooke.

Après une carrière de journaliste, René Lévesque a été ministre libéral de 1960 à 66, pour ensuite fonder le Parti québécois en 68. Il fut élu premier ministre du Québec en 76 et démissionna en 85. M. Lévesque, d'origine gaspésienne, est décédé en 1987.

Côté condamné à 23 mois de détention

Sherbrooke - Gilles Côté, âgé de 38 ans, a écopé d'une peine de 23 mois de détention en marge d'un épisode au cours duquel il avait tiré plusieurs coups de feu en retenant son ancienne compagne sur la 110e Avenue, le 27 juillet, au lac Lovering.

Cette sentence a été prononcée par le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le prévenu est de plus soumis à trois ans de liberté surveillée avec suivi et à une interdiction de communiquer avec la plaignante, consommer de la boisson alcoolisée et de la drogue ainsi que de posséder des armes à feu pendant cinq ans.

Il a pu donner une accolade à ses deux enfants avant de partir pour le bloc cellulaire.

Côté avait suivi une cure fermée de près de huit mois à la Maison Corps, âme et esprit avant de recevoir sa sentence.

Il a admis sa culpabilité à des chefs d'enlèvement et de séquestration de sa compagne, menaces, dommages au mobilier avec des coups de feu et utilisation d'une arme; ce dernier chef entraînant une peine automatique d'une année consécutive.

Le défenseur Jean Couture avait plaidé que son client a bien changé depuis sa thérapie en faisant une prise de conscience significative et en se rapprochant de son milieu familial.

Me Couture devait ensuite recommander qu'une condamnation à la prison provinciale serait suffisante pour permettre à l'accusé de poursuivre de son cheminement.

La procureure Andrée Marchand avait souligné que la victime n'a pas été touchée par les projectiles tirés par le prévenu intoxiqué pendant cet épisode mais avait dû être traitée à l'hôpital à cause de cette affaire.

Elle a néanmoins insisté sur la gravité de ces actes, notant que la société ne peut laisser brûler une telle mère.

Côté, qui avait des antécédents de voies de fait et de possession d'une arme prohibée en 1986, a de plus avoué l'obtention d'une valeur de 3950 \$ en utilisant illégalement une carte de crédit les 26 et 27 janvier 93.

Plainte pour des vols totalisant 10 000 \$

Magog - Une plainte a été déposée hier contre un ancien employé de la Ville de Magog, pour des vols qui totaliseraient environ 10 000 \$.

L'ex-caissier doit comparaître sur sommation d'ici à trois semaines au palais de justice de Sherbrooke.

Le cas du taureau de retour en cour

Sherbrooke - La Cour fédérale a commencé à entendre hier les arguments d'Agriculture Canada qui réclame l'abattage d'un taureau de race Highland de l'éleveur Gordon Kohl de Georgeville.

Selon Agriculture Canada, les taureaux de cette race importés du Royaume-Uni constituent un danger de contagion de la maladie dite de la vache folle.

La Cour poursuit l'audition de la cause aujourd'hui au palais de justice de Montréal. Elle devait entendre également la défense présentée par le procureur de M. Kohl, John Henderson.

Coup d'envoi du mouvement de grève dans les garderies

«Les travailleuses méritent davantage»

- les parents de jeunes qui fréquentent La Maison des Enfants

Gilles FISETTE Sherbrooke

Aujourd'hui, Danny n'ira pas à la garderie. Il sera en congé forcé, avec papa, à la maison.

À la garderie La Maison des Enfants, dans le quartier ouest de Sherbrooke, comme dans la presque totalité des garderies sans but lucratif de la région de l'Estrie, syndiquées comme non syndiquées, il n'y a pas d'activités, aujourd'hui. Les travailleuses ont emboîté le pas au mouvement nord-américain de protestation afin de revendiquer de meilleures conditions salariales pour celles et ceux qui ont pour métier la garde des enfants.

«Comme Danny n'est pas un enfant comme tous les autres à cause de son handicap physique, il n'est pas facile de dénicher une gardienne aussi fiable qu'ici, à la garderie. Aussi, demain (aujourd'hui), je prendrai congé pour rester avec lui... Ce n'est pas facile pour les parents, une telle situation, mais j'appuie entièrement les travailleuses de la garderie. Je comprends qu'elles luttent pour de meilleures conditions de travail. Améliorer ses conditions de travail, c'est ce que chacun veut faire dans la vie... Si elles font la grève la semaine prochaine, on se débrouillera aussi. Ça fait partie de la vie», a déclaré le père de Danny, Sylvain Lavoie, rencontré hier en fin d'après-midi, à la garderie où il venait chercher son fils.

Andrée Moquin, elle, déclare avoir la chance de pouvoir compter sur sa mère. La petite Sarah se fera

Andrée Moquin et sa fille Sarah (à droite) gardent le sourire même si, aujourd'hui, la routine de la garderie est rompue.

Sylvain Lavoie (ci-dessous) n'a pas le choix. Aujourd'hui, il sera en congé pour mieux s'occuper de son fils, Danny.

Téléphoto par Claude Poulin

donc garder par sa grand-mère, aujourd'hui.

«Pour le travail qu'elles font, pour les responsabilités qu'elles assument, les travailleuses en garderie méritent de gagner davantage. Je suis d'accord avec elles. Ici, je crois que les travailleuses gagnent plus cher qu'ailleurs et, si elles font la grève, c'est par solidarité avec les autres...», croit-elle.

Elles le méritent

France Mercier a également demandé à la grand-mère d'Alexandre d'assurer la relève des travailleuses de la garderie, ce matin. Pour la grève de la semaine prochaine, la garderie scolaire devrait probablement être la solution de rechange puisque l'enfant fréquente l'école.

«Je les appuie. Avec la formation qu'elles ont, elles méritent de meilleures salaires. Nous, les parents, nous ne pouvons en assumer davantage...»

Caroline Boivin profitera d'un

congé de maternité, à compter de vendredi soir. La grève de la semaine prochaine ne l'affecte donc pas. Pour aujourd'hui, elle a demandé à sa belle-mère de garder Denis.

«Je suis d'accord avec elles. Je leur lève même mon chapeau. Elles effectuent un superbe travail avec les enfants et elles méritent de gagner davantage. Moi, comme parent, je ne peux payer davantage. Nous payons suffisamment cher déjà...»

Denise Brousseau a également une solution de rechange sous la main. Marc-Antoine ira rejoindre son jeune frère qui est déjà gardé dans une résidence privée. La semaine prochaine, toute la famille profitera de vacances. Si la grève se prolonge au cours de la première semaine de mai, Mme Brousseau devra trouver une autre solution. On verra à ce moment-là.

«Je suis d'accord avec leurs revendications mais je crois qu'en bout de ligne, dans un an, la facture

sera refilée aux parents. C'est toujours comme ça. Ce sont les parents qui paient la note, à la fin...»

Toutes fermées aujourd'hui sauf deux

Sherbrooke (GF)

Ce matin, toutes les garderies sans but lucratif de l'Estrie, syndiquées comme non syndiquées, devraient être fermées pour la journée, à l'exception d'au moins deux d'entre elles, soit Imagémo, de l'hôpital d'Youville, et la Jardinière du CHUS. La plupart des travailleuses et des travailleurs de la région devraient donc participer à la manifestation de Montréal.

Aujourd'hui, jeudi 21 avril, l'arrêt de travail s'inscrit dans un mouvement qui s'étend non seulement au Québec mais à l'ensemble de l'Amérique du Nord puisque les garderies vivent partout la même pauvreté. Les travailleuses luttent pour l'amélioration de leurs salaires mais sans que cela se fasse sur le dos des parents. Elles revendiquent de nouvelles subventions de l'État aux salaires.

Cette journée de grève sera suivie, la semaine prochaine, à compter du dépôt du budget du gouvernement du Québec, et seulement si ce budget ne contient pas les réponses que souhaitent les syndiquées, d'autres journées de grève dans les garderies syndiquées seulement, cette fois-ci. La plupart de ces garderies syndiquées CSN devraient être paralysées durant cinq journées consécutives.

La situation n'est pas identique partout, explique la présidente du Syndicat des travailleuses en garderie de l'Estrie (CSN), Josée Morin.

En fait, rapporte-t-elle, quinze des vingt garderies syndiquées de l'Estrie sont prêtes à exercer un mandat de cinq journées de grève consécutives. Ce sont Les Poussinelles, d'Asbestos (66 places dont 6 pour les poupons); Fafouin, d'East-Angus (58 places dont 10 pour les poupons); Calimero, de Sherbrooke (61 places dont 6 pour les poupons); Pop Soleil, de Richmond (45 places); Passe Partout, de Rock Forest (70 places dont 10 poupons); Petit Pierre, de Sherbrooke (42 places); Arche de Noé, de Sherbrooke (27 places); Le Jardin des Merveilles, de Sherbrooke (65 places dont 9 pour les poupons); Pépinot et Capucine, de Sherbrooke (67 places dont 10 pour les poupons); Carrosse Citrouille, de Sherbrooke (45 places); Chez les Amis, de Sherbrooke (43 places); Tout petit, toute petite, de Sherbrooke (55 places dont 10 pour les poupons); La Maison des enfants, de Sherbrooke (56 places); Sel et Poivre, de Windsor (70 places dont 10 pour les poupons); et, finalement, Le Ballon Rouge, de La Patrie (70 places dont 10 pour les poupons).

Quatre garderies syndiquées ont choisi de s'en tenir à la seule journée de jeudi. Ce sont Coco Soleil, de Lac-Mégantic (60 places); Enfant Petit Age, de Coaticook (63 places dont 6 poupons); Les Stroumps, de Bromptonville (40 places); et Boucle d'Or, de Sherbrooke (53 places dont 10 poupons). Certains d'entre elles pour

raient prolonger leur arrêt de travail. Service de dépannage

Enfin, les travailleuses de la garderie Crayons de Couleur, de Valcourt, ont décidé de débrayer deux autres journées en plus de ce jeudi 21 avril.

Mardi soir, au cours d'une rencontre d'information à laquelle n'assistaient que sept parents, les responsables du syndicat ont rappelé que des parents avaient mis sur pied un service de dépannage dans la plupart des garderies afin d'assurer un service de garde au cours de cette journée de grève.

Des parents ont également décidé de faire circuler une pétition d'appui aux syndiquées et de revendication d'une solution allant dans le même sens que le veut le mouvement syndical.

Si les travailleuses d'Imagémo n'emboîtent pas le pas au mouvement de grève, aujourd'hui, explique la présidente du conseil d'administration, Monique Marquis, ce n'est pas parce qu'elles sont contre les buts poursuivis. Le conseil d'administration a jugé bon, et les travailleuses seraient d'accord, que les débrayages pénalisent trop les parents et qu'il y a moyen d'améliorer les conditions de travail sans en venir aux moyens de pression ultimes.

JOURNÉES DE GRÈVE PRÉVUES

Voici la liste des garderies et les journées de grève prévues à ce jour:

Ce jeudi 21 avril:
Toutes les garderies sans but lucratif de la région syndiquées et la majorité des garderies non syndiquées.

Autour du 27 avril:
Pour une journée:
Peut-être Les Stroumps, de Bromptonville

Pour deux journées:
Crayons de couleur, de Valcourt

Pour cinq journées si nécessaire:
Les Poussinelles, d'Asbestos
Fafouin, d'East Angus
Calimero, de Sherbrooke
Pop Soleil, de Richmond
Passe-Partout, de Rock-Forest
Petit Pierre, de Sherbrooke
Arche de Noé, de Sherbrooke
Jardin des Merveilles, de Sherbrooke
Pépinot et Capucine, de Sherbrooke
Carrosse Citrouille, de Sherbrooke
Chez les Amis, de Sherbrooke
Tout petit, Toute petite, de Sherbrooke
La Maison des Enfants, de Sherbrooke
Sel et Poivre, de Sherbrooke
Le Ballon Rouge, de La Patrie

LE PROJET REJETÉ DE PAVILLON AU CENTRE-VILLE

L'Université devra répondre de son choix (Paquin)

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Le conseiller municipal Serge Paquin revient à la charge dans le dossier du projet avorté de pavillon universitaire au centre-ville, à la suite des propos du recteur Pierre Reid qui reconnaissait hier que les chances pour l'Université de Sherbrooke d'obtenir une subvention pour un immeuble sur le campus sont minces.

«Ce que le recteur vient nous dire par ça c'est qu'on préfère endurer notre problème d'espace durant plusieurs années plutôt que d'aller au centre-ville. On dit non à l'octroi de fonds publics en espérant en avoir plus tard, on dit non même en considérant tous les impacts des retombées économiques pour Sherbrooke et la région», s'insurge M. Paquin.

«C'est une décision très lourde en terme de responsabilité de la part de l'Université et elle devra

en répondre à la communauté», croit-il.

«On parlait d'un projet de près de 25 millions \$», rappelle M. Paquin.

M. Reid déclarait plus tôt cette

semaine que les circonstances actuelles ne sont pas vraiment favorables en vue d'une subvention du ministère de l'Éducation pour un nouvel édifice sur le campus du quartier ouest (formule location-achat), en raison des restrictions

budgétaires.

Le conseil d'administration de l'Université a refusé lundi une proposition de la Ville de Sherbrooke en vue d'un pavillon de 15 millions \$ (23,9 millions \$ avec les achats de terrain et travaux d'infrastructures).

«On aurait pu travailler ensemble»

- le président du comité Centre-ville

Sherbrooke (DD)

«L'art du compromis ça existe».

Le président du comité Centre-ville Sherbrooke, Jacques Lemay, estime que l'Université de Sherbrooke n'a pas fait preuve de beaucoup d'ouverture et de flexibilité dans le dossier du pavillon universitaire au centre-ville.

«S'il y avait eu un comité de formé, il me semble qu'on aurait pu travailler ensemble. C'est dommage on se prive d'investissements importants, sans compter la notion d'emploi et de développement économique et social», déplore M. Lemay.

«La position de l'Université c'est d'avoir un édifice sur le campus ou rien. J'espère que ce ne sera pas rien», ajoute-t-il à la suite de la décision du conseil d'administration

de l'Université de rejeter la proposition de la Ville de Sherbrooke pour un pavillon de 15 millions \$ au centre-ville, un projet destiné à solutionner en partie les problèmes d'espace sur le campus du quartier ouest et à créer de l'activité au centre-ville.

«Le véritable argument c'est qu'on ne voulait pas décentraliser, alors que ça se fait partout dans le monde. Par exemple, à Amiens (en France) ils ont opté pour le centre-

ville et ont obtenu de bons résultats», rappelle M. Lemay.

«On se questionne beaucoup quand il s'agit de projets ici à Sherbrooke, mais on se questionne moins lorsque c'est à l'extérieur», observe en outre le président du comité Centre-ville Sherbrooke, au sujet de l'implication de l'Université de Sherbrooke pour la relance du collège militaire de Saint-Jean.

LA RADIO SELON



DÉJEUNER DE STAR
DEMAIN DE 6H À 9H
DANS LE ZOO DE L'ESTRIE

avec **Joane Labelle**



Compressions de 8 millions dans le réseau estrien de la santé et des services sociaux

Gagnon-Tremblay lance un appel à la révolution

Jacynthe NADEAU Sherbrooke

Plus qu'à de simples coupures budg-

taires, c'est à un exercice de refonte en profondeur de l'administration des soins de santé et des services sociaux que devront s'adonner, dans les

prochains mois, les intervenants du milieu de la santé en Estrie.

C'est à ce seul prix qu'on atteindra les compressions de 8 millions \$

annoncées pour la présente année financière pour l'ensemble du réseau, sans réduire la qualité et l'accessibilité des services aux usagers.

«C'est la révolution des services publics, dit la députée de Sherbrooke, vice-première ministre et présidente du Conseil du trésor, Mo-

nique Gagnon-Tremblay. Ça se fait pour la santé, ça va se faire pour l'éducation et pour les programmes sociaux.»

«Ça fait 30 ou 40 ans qu'on fait les choses de la même façon, continue-t-elle. Il faut questionner les services qu'on s'est donnés au cours de la Révolution Tranquille. Des programmes qu'on n'a jamais évalués. Il y a peut-être de l'argent qui serait mieux utilisé ailleurs? Il y a peut-être des personnes dans le secteur privé qui seraient mieux placées pour dispenser certains services?»

Mme Gagnon-Tremblay réagissait ainsi en marge du dépôt, cette semaine, d'un document de travail de la Régie régionale de la santé et des services sociaux chargée de veiller à l'application de la médecine imposée par Québec.

Sur les moyens à préconiser pour y arriver, la députée-ministre se montre peu loquace. Le rôle des CLSC, la fusion de direction d'hôpitaux, la complémentarité des missions, le doublement inutile de certains équipements coûteux, la réorganisation du travail et la souplesse des travailleurs syndiqués font partie de son discours.

Mais il revient aux intervenants locaux, de concert avec la Régie régionale, d'identifier «comment on peut faire la bonne chose, de la bonne manière à bons coûts».

«Si, en septembre ou en octobre, on n'arrive pas à des résultats (plus spécifiquement sur la souplesse des travailleurs, à court terme). Si on se rend compte qu'il n'y aura pas d'économie cette année, ou les années prochaines, il faudra que le gouvernement prenne des décisions.»

Pour avoir discuté avec des gens du milieu, Mme Gagnon-Tremblay se montre toutefois confiante. «C'est sûr que l'exercice ne se fera pas sans frictions. Mais l'Estrie a toujours démontré sa grande concertation. Je suis confiante qu'ils vont pouvoir faire des choses.»

Système Norplant

Le Centre de santé des femmes émet ses réserves

Jacynthe NADEAU Sherbrooke

Aussi attrayant soit-il pour sa facilité d'utilisation, le Centre de santé des femmes de Sherbrooke émet des réserves à propos du nouveau système de contraception longue durée Norplant.

«On n'a eu aucune étude clinique sur les effets à long terme, a notamment relevé, hier, la coordonnatrice de l'endroit, Marie-France Héту. Le fait qu'on l'utilise dans plusieurs pays depuis plusieurs années n'en garantit pas les effets. Tout dépend de la façon dont sont menés les essais cliniques.»

Même si Sherbrooke ne se connaît pas encore d'utilisatrices du Norplant, Mme Héту a tenu à rétablir certains faits aux lendemains du lancement en Estrie, par la compagnie pharmaceutique canadienne Wyeth-Ayerst, de la méthode Norplant.

Entre autres effets secondaires à la méthode Norplant, on signale des saignements menstruels irréguliers. Citant une recherche compilée par la Fédération québécoise de la planification des naissances, Mme Héту va plus loin en affirmant que la majorité des femmes utilisatrices invoqueront cette irrégularité pour demander le retrait de l'implant.

Les femmes se plaignent de périodes de menstruations qui peuvent arriver n'importe quand et durer de 20 à 40 jours, au début, rapporte-t-elle, puis de périodes de menstruations plus régulières en terme de durée mais pas plus prévisibles dans le mois, et même de pertes légères un peu n'importe quand.

De plus, au moment du retrait de l'implant, en cours d'utilisation ou au terme des cinq années prévues, on signale ne pas toujours retrouver les six implants, ni des implants complets.

Enfin, le Centre de santé des femmes s'interroge sur les coûts du retrait des implants en cours de traitement.

«On serait malvenu de dire qu'il ne faut pas l'utiliser, conclut Mme Héту, mais notre rôle c'est d'informer les femmes pour qu'elles posent des questions et puissent prendre des décisions éclairées.»

Eau impropre à Bury

Bury

Les citoyens de la municipalité de Bury, alimentés en eau potable par le réseau municipal d'aqueduc, sont priés de faire bouillir l'eau pendant au moins cinq minutes avant de la consommer.

Cet avis d'ébullition est émis en raison de la présence de coliformes décelés dans le réseau d'aqueduc.

La situation est revue de jour en jour mais il est possible d'envisager que l'avis sera maintenu pendant au moins une semaine.

PAS DE T.P.S.
PAS DE T.V.Q.
FINANCEMENT
SUR PLACE

VENTE

PAS DE T.P.S.
PAS DE T.V.Q.
FINANCEMENT
SUR PLACE

DES MANUFACTURIERS

PLUS DE

10 MANUFACTURIERS

VONT ÉCOULER LEUR SURPLUS D'INVENTAIRE À L'ARÉNA

SHERBROOKE

VICTORIAVILLE

C'EST À RICHMOND QUE ÇA SE PASSE. À L'ARÉNA DE RICHMOND DU 21 AU 24 AVRIL INCLUSIVEMENT

GRANBY

DRUMMONDVILLE

JEUDI - VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE

JEUDI ET VENDREDI: 10 h à 22 h - SAMEDI ET DIMANCHE: 9 h à 18 h

- LIVRAISON GRATUITE
- FINANCEMENT SUR PLACE
- NOUS AVONS LE SERVICE COMPLET DES COUVRE-PLANCHERS

(Installation faite par des experts)

- MEUBLES
- COUVRE-PLANCHERS
- BALANÇOIRES
- ÉLECTRONIQUES
- ÉLECTROMÉNAGERS
- MATELAS

LA SUPERVENTE EST SUPERVISÉE PAR

- EL RAN
- LA-Z-BOY
- WHITE WESTINGHOUSE
- INGLIS
- SHARP
- HOT POINT

- THER-A-PEDIC
- PRIMO
- BERMEX
- J.A. LEMAY
- VERANDA
- EVASION

LE MEUBLEUR

LOURAMA INC.
555, RUE CRAIG
RICHMOND, QUÉBEC

Nos clients viennent de partout. Venez découvrir pourquoi.

MasterCard

VISA

CARTE D'ACHAT

(819) 826-3560

Mise sur pied d'un centre de jour pour les anglophones à Sherbrooke

Ça n'a aucun sens, proteste le maire de Lennoxville

Sherbrooke (FG)

Le maire David Price en tête, la communauté anglophone de Lennoxville accepte difficilement l'idée qu'un service de centre de jour pour cette clientèle soit mis en place à Sherbrooke.



David Price

«Cela n'a absolument aucun sens. À Lennoxville, on compte plus de 1000 anglophones de 65 ans et plus à qui on est susceptible d'offrir le service. De toute façon, la population anglophone n'ira pas à Sherbrooke», a vivement protesté le maire Price, lors de la réunion que tenait cette semaine le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie.

Pourtant, après analyse, et surtout tenant compte des sommes limites autorisées par Québec pour ce projet (un montant de 150 000 \$ non récurrent), cet organisme a réussi à intéresser le foyer Saint-Joseph et la Résidence de l'Estrie à s'impliquer dans le dossier. Le projet arrêté aurait consisté au transport, en une journée donnée de la semaine, des bénéficiaires vers le centre de jour de Sherbrooke, avec une équipe dûment formée pour les recevoir. Le tout de façon à ne pas «noyer» cette clientèle parmi les francophones.

Mais devant l'insistance de M. Price, de questions de membres du conseil d'administration de la Régie régionale, d'une offre déposée à la dernière minute par le Grace Christian Home d'Ascot et de la possibilité que la communauté anglophone puisse investir dans un projet qui ferait en sorte de rapprocher le service de la clientèle, il a été convenu de réactiver le dossier en ce sens. Mais cela, sans perdre de vue qu'il faut penser à la continuité (le sommes étant non récurrentes) et surtout éviter de créer un réseau parallèle à celui qui existe déjà.

Chose certaine, il a été convenu que le dossier revienne au plus tard

pour la fin juin. «Ça fait au moins deux ans qu'on tergiverse dans ce dossier. Il ne faut pas oublier que des sommes ont déjà été dégagées pour permettre d'aller de l'avant et qu'actuellement, on se trouve à jouer avec les deniers publics», a soumis le directeur général de la Régie régionale, Jean-Pierre Duplantier.

ÉRABLIÈRE DOYON INC.

REPAS CANADIENS - PARTIES DE SUCRE
LE TOUT À VOLONTÉ LICENCE COMPLÈTE

MENU

- Tire
- Jambon
- Dessert: grand-pères
- Soupe aux pois
- Omelettes
- Thé, café
- Fèves au lard
- Oreilles de crisse
- Crêpes, sirop d'érable
- Crudités

Enfants: 8 ans et moins: 5⁰⁰ Sur semaine: 10⁰⁰
Adultes: 11⁰⁰ Sur semaine: 10⁰⁰

Rue du Domaine Erablière

63762 **Vers Sherbrooke Vers Ascot Corner**
Musique toutes les fins de semaine et en semaine sur demande

Rue Du Domaine, Ascot Corner Tél.: 346-0852 - 562-7886

PNEUS POUR VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT)

PNEUS SHERMONT INC. EN PROMOTION PNEUS SHERMONT INC.

«MUD & SAND» NF 243

		SPECIAL		SPECIAL
21x12.00-8	65 ⁸⁰	55 ⁹⁵	24x11.00-10	83 ⁹⁵ 71 ³⁵
22x11.00-8	65 ⁸⁰	55 ⁹⁵	25x12.00-10	88 ⁹⁵ 75 ⁵⁰
25x12.00-9	87 ⁹⁵	70 ⁵⁰	24x9.00-11	98 ⁹⁵ 84 ⁰⁰
22x11.00-10	84 ⁹⁵	72 ⁰⁰		

Spécial pneus pour remorques
À partir de

21 95

480-8, 4 plis, HF215

Plusieurs modèles et grandeurs

Knobby C829

		SPECIAL
14.5x7.0-6	25 ⁹⁵	22 ⁰⁰
16x8.00-7	38 ⁹⁰	33 ⁰⁰
20x7.00-8	46 ⁴⁵	39 ⁵⁰
21x9.00-8	67 ⁵⁰	57 ³⁵
22x11.00-8R	67 ⁹⁵	57 ⁷⁵
25x12.00-9R	84 ⁷⁵	72 ⁰⁰

***Prix spéciaux pour Clubs VTT**

PNEUS SHERMONT (819) 821-2550

1715, rue Galt Est, Fleurimont, Québec

Le ROC obtient l'appui de la Régie dans la controverse

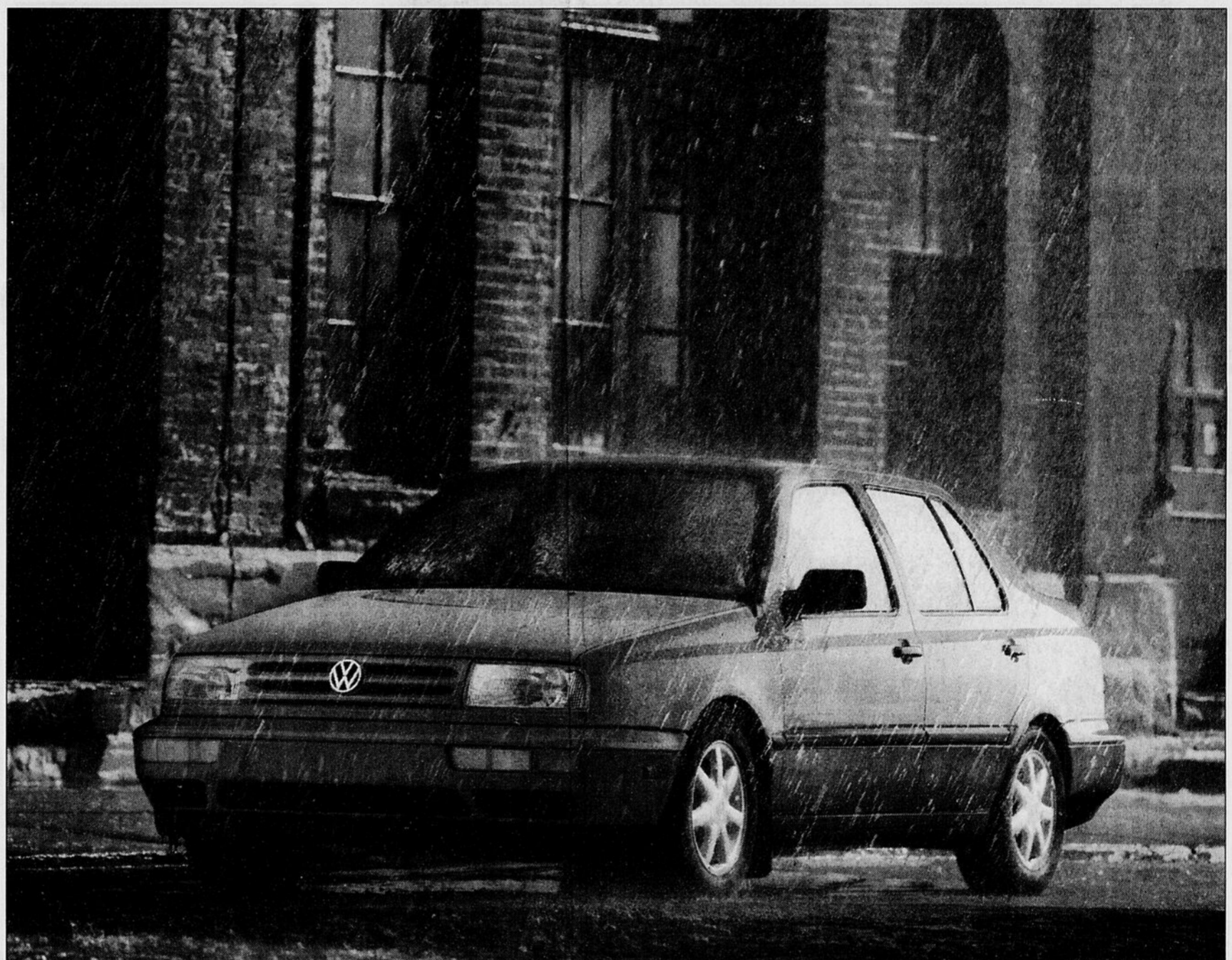
Sherbrooke (FG)

Le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC) a certes obtenu l'appui financier sollicité auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Mais non sans une vive opposition d'une des membres du conseil d'administration de cet organisme.

Ainsi, lors de sa réunion, la Régie régionale a convenu de verser un montant de 29 780 \$ au ROC, en vue de soutenir la mise en commun d'expertises entre les organismes communautaires.

Mais Mme Grace Côté, qui a même demandé le vote (elle a finalement été seule à voter contre), a dit déplorer l'attitude «très insultante» du coordonnateur du ROC, Yves Fortin, quant à la demande d'aide financière déposée à la Régie. Celui-ci, dans une lettre, écrivait notamment qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait «gaspiller temps et argent» pour justifier une telle demande financière.

La Régie régionale a basé sa décision positive sur l'importance d'encadrer les groupes communautaires et à l'issue d'une consultation menée auprès de quelques organismes. «Certains ne trouvaient pas cela requis. Mais même parmi ceux qui ont dit oui, comme Caritas, on sent des réticences», a noté Mme Côté, trouvant en outre qu'en période de compressions, il n'est pas justifié de distribuer de l'argent à une organisation comme le ROC. «Quand on a déjà très peu pour les bénéficiaires, pour soigner les malades, je ne peux pas être pour cela», a-t-elle noté.



La clé de l'ingénierie allemande : votre sécurité avant tout. Partout !

On dirait une clé. En un seul «coup de puce», elle verrouille les portières, le coffre et le réservoir; elle active le système d'alarme et remonte les vitres*. Non, il ne s'agit pas d'une domestique, mais bel et bien d'une clé. D'une clé à tout faire dont les qualités exceptionnelles sont le reflet de la grande fiabilité de l'ingénierie allemande, signée Volkswagen. Car, qu'il s'agisse d'une petite chose comme cette clé ou d'un ensemble comme le châssis de la nouvelle Jetta, nos ingénieurs considèrent toujours votre sécurité avec la même rigueur, qu'ils appliquent à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un pare-chocs à l'autre. Ainsi construite, la nouvelle Jetta offre aussi une excellente tenue de route et



une performance élevée, deux caractéristiques qui ont fait la réputation des voitures allemandes. Dotée d'un moteur de 1,8 L ou de 2,0 L optionnel, la nouvelle Jetta est également munie d'un essieu arrière à correcteur de voie, d'une direction à déport négatif, de deux coussins gonflables et de freins ABS. Tout ça, en plus d'une assistance garantie 24 heures sur 24 (quels que soient l'heure, le jour et le lieu) et d'une garantie optionnelle de 10 ans ou 160 000 km du groupe motopropulseur. À partir de 15 370 \$** et vraiment conçue pour vous permettre de profiter pleinement des plaisirs de la vie d'aujourd'hui, sans ses tracas... la nouvelle Jetta présente de nombreux avantages. C'est peut-être là, qui sait, la clé de son succès. Et la clé de votre vie !

LA NOUVELLE
JETTA
CONÇUE POUR LA VIE.

* Vitres électriques offertes en option sur le modèle GL seulement. ** PDFS pour le modèle CL à 4 portes et à moteur de 1,8 L et boîte manuelle à 5 vitesses. Options, transport, préparation et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur.

Sherbrooke Automobiles Inc.
2959, RUE KING OUEST, SHERBROOKE
569-9111

Mont Orford Auto Inc.
617, BOUL. BOURQUE, OMERVILLE
843-3368



LA GARANTIE OPTIONNELLE DE 10 ANS OU 160 000 KM DU GROUPE MOTOPROPULSEUR EST OFFERTE SANS FRAIS POUR UN TEMPS LIMITE.

La région de Sherbrooke à l'heure du compostage

□ Grâce à une entente avec les Amis de la Terre, les citoyens d'Ascot, Rock Forest et Sherbrooke pourront se procurer un bac pour 25 \$



Au royaume de la ferme laitière, on s'organise !

Une analyse récente indique que les nouvelles entreprises qui réussissent ont d'abord misé sur le travail d'équipe, mais elles doivent également être dirigées par des gens qui maîtrisent bien les connaissances de leur secteur.

Maîtriser les connaissances de son secteur, cela signifie que la recherche de la compétence doit devenir un processus continu dans le milieu de travail.

«Dans la région de Coaticook, 25 % des emplois proviennent directement ou indirectement de l'agriculture. Tous les commerces vivent donc beaucoup grâce aux agriculteurs ou sont directement au service de la ferme», explique Jean-Charles Blais de la ferme Plein-Vent.

Son entreprise fonctionne bien, mais la morosité économique est présente dans le secteur agricole comme ailleurs. On la

combat par différents moyens dont, entre autres, la recherche et la formation continue.

«L'école des parents est bonne, mais il faut aller chercher une formation à l'extérieur. Pour devenir compétitif dans le secteur laitier, surtout dans le cadre du libre-échange, il faut être à la fine pointe de la technologie, ce qui rend donc essentielle une bonne formation», explique Mme Gertrude Guay de la ferme Philmard.

Un regroupement de producteurs de la région

Cette prise de conscience des besoins communs a amené 40 producteurs de la région à mettre sur pied le Centre d'initiatives agricoles qui, à son tour, a donné naissance au Centre régional d'initiative et de formation.

Cet outil indispensable pour la formation

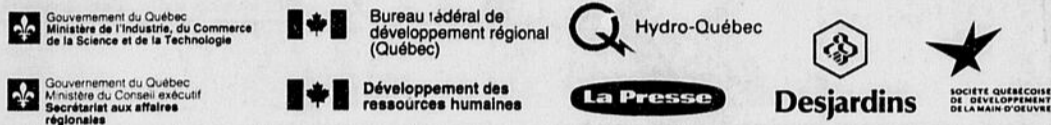
en agriculture dans la région est donc le résultat d'une collaboration entre les différents intervenants du milieu, autant scolaire que de l'entreprise privée.

Une formation agrotechnique en production laitière et une formation en gestion constitue une base solide pour un producteur!

«Défi Emplois», c'est la plus vaste initiative de création d'emplois visant à favoriser l'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec.

Vous pourrez lire tous les jours dans votre quotidien, des reportages relatant différentes initiatives de développement local.

De plus, six cassettes-vidéo portant sur le programme «Défi Emplois» sont à votre disposition, entre autres, à travers le réseau des Caisses populaires Desjardins.



Téléphoto, Steven Bell
Le vice-président du groupe les Amis de la Terre, Bruno Degodez, à gauche, et le président du comité de valorisation en environnement de la Ville de Sherbrooke, Jacques Jubinville, ont annoncé hier une distribution de composteurs domestiques pour inciter les citoyens à réduire le volume de leurs déchets.

Denis DUFRESNE Sherbrooke

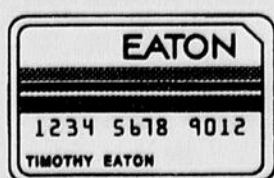
Événement printemps 1994!

Liquidation de lingerie et de vêtements mode

20% à 50% de réduction

Rabais sensationnels sur des vêtements mode dernier cri. Pour hommes, femmes et enfants!

Achat en personne seulement.



EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Les citoyens d'Ascot, Rock Forest et Sherbrooke pourront bientôt faire davantage pour réduire le volume de leurs déchets en effectuant à domicile le compostage des matières organiques, qui représentent 30 pour cent des ordures ménagères.

Les trois municipalités viennent en effet de s'associer avec l'organisme les Amis de la Terre, le ministère fédéral de l'Environnement et la Société d'horticulture et d'écologie de Sherbrooke pour lancer une campagne de distribution de bacs à compost assortie d'une série de conférences gratuites sur le compostage.

«La Ville de Sherbrooke désire réduire le volume de déchets acheminés à son site d'enfouissement, tout en favorisant une démarche environnementale», a indiqué hier matin en conférence de presse le président du comité de valorisation en environnement, Jacques Jubinville.

Les Amis de la Terre ont distribué depuis 1992 près de 1000 bacs à compost dans une quinzaine de municipalités de l'Estrie et tentaient depuis un bon moment déjà d'obtenir l'adhésion de la Ville de Sherbrooke à ce projet.

Au total, 1700 bacs à compostage seront offerts aux citoyens au coût de 25 \$ l'unité (taxes incluses), soit 1200 à Sherbrooke (le samedi 28 mai de 8h00 à 14h00 au centre Jean-Charles Côté, 555 Grandes-Fourches sud), 200 à Ascot (le samedi 21 mai de 8h00 à 12h00 au garage municipal, 850 Bel-Horizon) et 100 à Rock Forest (le 14 mai de 8h00 à 12h00 au garage municipal, 5924 boulevard Bourque).

Le ministère fédéral de l'Environnement a versé une subvention de 44 744 \$ à ce projet pour permettre d'offrir les bacs à 25 \$, puisque leur prix de détail suggéré est de 81 \$. Les municipalités versent quant à elles 10 \$ par bac.

Un coupon de réservation sera disponible sous peu dans les journaux, dont La Tribune.

La firme sherbrookoise Nova Silva, qui distribue le produit, a également contribué à réduire le prix du bac et apporte un soutien technique au projet (matériel vidéo, affiches, syllabus des cours, etc.).

Le compostage consiste à mélanger des déchets organiques humides (laitue, herbe, filtres à café, etc.) avec des déchets organiques secs (feuilles mortes, résidus de bois, etc.).

«Au bout de quelques mois, on obtient un humus léger et friable qui peut servir comme amendement pour la pelouse et le jardin», a expliqué hier matin en conférence de presse le chargé de projet et vice-président des Amis de la Terre, Bruno Degodez.

La Ville de Sherbrooke et les Amis de la Terre aménageront dès la mi-juin un site de démonstration pour la population, dont l'emplacement reste à déterminer.

Selon M. Degodez, «si on recycle 50 pour cent du sac vert (avec la collecte sélective des matières recyclables comme le papier, le verre, le plastique et le métal), ça veut dire que les gens de Sherbrooke pourraient recycler 80 pour cent de leurs déchets et ça c'est remarquable».

Les rivières Tomifobia et Massawippi de même que le lac tardent à regagner leur lit à North Hatley

Le charme du Pilsen fait place à la désolation

North Hatley (PSJ)

Dans le temple de la bonne chère et de la bonne bière de North Hatley, est-ce le silence des deux grandes salles, vides de sa joyeuse clientèle habituelle, ou est-ce l'eau de la Massawippi, recouvrant le plancher du pub, qui offre le spectacle le plus désolant?

Il y a certainement un peu des deux.

La clientèle s'ennuie de son Pilsen comme en font foi d'innombrables appels téléphoniques reçus par le propriétaire Gilles Péloquin.

Et l'ennui est réciproque. Où sont passés les rires et les murmures des convives?

L'eau, lente à se retirer comme le lièvre de la fable de La Fontaine à se lancer dans la course contre la tortue, paralyse les activités du restaurant et du pub depuis vendredi soir dernier.

«À la demande des autorités, mon épouse et moi avons dû quitter la bâtisse, samedi soir. De notre côté, nous avons évacué la clientèle, la veille, à 21 h 30», a raconté M. Péloquin. Le couple loge chez des amis depuis ce temps car il habite habituellement au dernier étage du restaurant.

M. Péloquin espère rouvrir au moins la salle à manger dès cette semaine. Le pub, impossible d'y penser avant plusieurs jours. Mais pour ouvrir le restaurant, il faudra que l'électricité soit rétablie, que le maître-électricien vienne vérifier le système, que le ménage soit fait...

Il doit discuter de la question avec son chef Alberto Medeiros dont il vante les talents de grand maître.

Si Pilsen a acquis une renommée certaine avec ses 11 choix de bière importée et ses quatre choix de bière en fût de fabrication locale, depuis cinq ans, la bonne table a attiré une clientèle de plus en plus nombreuse et fidèle.

«La crue des eaux nous a fait



Téléphoto par Claude Poulin

Gilles Péloquin, propriétaire du Pilsen de North Hatley, s'ennuie de sa clientèle. Et c'est réciproque. La crue des eaux a provoqué la fermeture du pub et du restaurant depuis six jours maintenant.

perdre au moins 1000 repas en fin de semaine dernière. Comme le restaurant est fermé les lundi et mardi, il n'y a pas eu de pertes de service. Mais depuis hier et selon l'évolution de la situation, nous continuons d'accumuler des pertes», a commenté M. Péloquin.

À cela, s'ajoutent au moins 10 000 \$ de dommages et c'est là, un minimum qu'il avance.

Dans une partie du sous-sol où sont rangés les huit congélateurs, la poussée des eaux a tout viré à l'envers. «J'ignore si les moteurs et les compresseurs ont résisté à ce long bain forcé. Puis il y a de l'huile mêlée à l'eau. C'est vraiment un beau gâchis. Je n'ai pas hâte d'aller

L'Estrée sera indemnisée, assure Robert Benoît

Michel MORIN Sherbrooke

Victime d'inondations sur une partie de son territoire, la région de l'Estrée devrait être reconnue au même titre que la Vallée de la Matapédia et ainsi bénéficier d'une forme d'indemnités permettant aux sinistrés de recevoir des fonds de Québec.

C'est l'assurance qu'a obtenue le député d'Orford, Robert Benoît, qui s'adressait à l'Assemblée nationale au ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss.

«J'ai obtenu du ministre que les responsables de la Protection civile agiraient avec diligence. Je voulais m'assurer que l'Estrée recevrait un traitement rapide et efficace et je suis satisfait de l'engagement du ministre à cet égard.»

Robert Benoît ne pouvait toutefois pas préciser quelle forme prendrait l'aide de Québec. Tout ce qu'il a su, c'est que l'approche de la Protection civile en regard de l'aide à apporter le serait en vertu des nouvelles règles de 1993 qui prévalent maintenant dans les cas de sinistres. «Mais je n'ai aucune idée de ce précisent ces nouvelles règles.»

«Quand je me suis adressé à mon collègue Middlemiss, précise le député d'Orford, je ne savais pas que d'autres régions du Québec étaient également durement frappées par des inondations. Tout ce que je voulais obtenir, c'est le fait que l'on agirait rapidement dans notre région.»

Démarches
Du côté de la Direction régionale de la sécurité civile, région Maurice-Bois-Francs-Estrée, on précise, à l'intention des municipalités et des citoyens, les démarches à suivre dans le but de toucher des indemnités.

Un premier outil veut que les

personnes évacuées de leur demeure s'inscrivent dans un registre afin de garder le contact avec les autorités compétentes chargées d'assurer le suivi. Advenant qu'un décret d'aide financière soit adopté par le gouvernement, les personnes doivent s'être enregistrées dans les heures suivant le sinistre pour espérer recevoir une indemnisation.

Un autre outil, appelé «attestation de dépenses» est également mis à la disposition des municipalités qui voudraient se faire rembourser des frais encourus par suite d'inondations.

Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de la direction régionale de la sécurité civile.

MAINTENANT EN LOCATION SABLEUSE POUR PLANCHERS DE BOIS FRANC

Varathane
LE CENTRE DE FINITION POUR PLANCHER

LE PREMIER CENTRE DE FINITION POUR PLANCHER COMPLET POUR LE FAIRE 'SOI-MÊME'.

- Facile à manipuler
- Pratique
- Économique

CLINIQUE EN MAGASIN CE SAMEDI 23 AVRIL (Entre 10 h et 15 h)

TÉL.: (819) 566-5633

L'ÉTOURNEAU
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INC.

4855, Route 143 sud (R.R. 2), LENNOXVILLE, Qué. Fax: (819) 566-0008

jeter un coup d'oeil dans la chambre froide.»

On a pu samedi soir sauver le contenu de tous les congélateurs et le déposer dans un entrepôt de congélation de Sherbrooke. Il y en avait pour 10 000 \$.

Pour les produits réfrigérés, le manoir Hovey a ouvert les portes de ses réfrigérateurs pour donner un coup de main aux gens du Pilsen. On s'entraîne dans la grande famille de la restauration.

La préoccupation majeure de M. Péloquin demeure la réouverture de la salle à manger. Le pub a déjà été inondé. Il entre un peu d'eau à chaque crue printanière. L'an dernier, on l'avait fermé durant trois semaines.

«Mais pour la salle à manger, notre fleuron sous les doigts magiques d'Alberto, nous allons faire de gros efforts pour relancer les activi-

tés» a-t-il promis.

Il faudrait quand même que les rivières Tomifobia, Massawippi et que le lac Massawippi y mettent un peu du leur.

M. Jacques Brochu, directeur régional de la Sécurité civile, a indiqué que de mardi à mercredi, le niveau de ces trois cours d'eau n'avait baissé que de huit pouces.

Du côté de Bacon's Bay, 105 des 145 personnes évacuées ne pourront réintégrer leur domicile que vendredi ou peut-être samedi. A North Hatley, des 23 personnes évacuées dans le plus fort de la crue, sept n'ont pas encore regagné le bercail mais pourraient le faire aujourd'hui.

A Ascot, les huit familles chassées par la rivière Massawippi sont de retour à la maison.

Quant à la Rivière-Aux-Cerises, dans le Canton de Magog, elle affiche toujours la forte panse.

DU NOUVEAU EN VILLE

Les Soudures d'asphalte et fissures

J.V. et D.L.

Spécialités:

- Fissures d'asphalte
- Trous d'asphalte
- Scellage (sealer) appliqué chaud
- Sèche rapidement
- Balayage à l'air
- Réparation générale

Tél.: (819) 569-6949

Résidentiel et commercial Travaux garantis 2 ans Estimation gratuite.

VENTE PRINTANIÈRE

50% DE RÉDUCTION SUR JEANS DE MARQUE RENOMMÉE

AUSSI: **VÊTEMENTS ESPRIT À 50% JUSQU'À**

30% SUR CHEMISES POUR HOMMES

15% SUR BLOUSES, GILETS, SHORTS ET BERMUDAS, VESTES ET BLOUSONS POUR DAMES

10% À 30% SUR BOTTES DE COW BOY

VÊTEMENTS CLASSIQUES WESTERN ET CLASSIQUES ANGLAIS **RÉDUITS DE 10%**

BOUTIQUE ÉQUESTRE CÉCILE 836, BOUL. BOURQUE OMERVILLE 868-0055

SI L'INFINITI J30 NE FIGURE PAS DANS VOS PLANS, ATTENDEZ-VOUS À FAIRE DES COMPROMIS.

	Infiniti J30 1904	BMW 525i* 1904	Lexus ES300* 1004	Acura Legend LS* 1004	Mercedes C280W* 1004
PDSF (options comprises)	45 000 \$	52 000 \$	42 100 \$	49 400 \$	47 050 \$
Chevaux-vapeur	210	180	188	200	194
Télécommande d'ouverture sans clé	Standard	N/D	Standard	N/D	N/D
Dessus de sièges en cuir	Standard	Standard	En option	Standard	En option
Sièges avant chauffants avec contrôle individuel	Standard	Standard	Standard	Standard	En option
Lecteur de disques compacts	Standard	En option	Standard	En option	En option
Coussins gonflables à lavant	Standard	Standard	Standard	Standard	Standard
Garantie intégrale du véhicule	4 ans/100 000 km**	4 ans/80 000 km**	4 ans/80 000 km**	3 ans/60 000 km**	4 ans/80 000 km**
Voiture de courtoisie gratuite	Standard	N/D	Standard	Disponible**	N/D



Credit-bail à partir de **549\$** par mois

Bien sûr, si ces solutions de rechange ne vous emballent pas particulièrement, vous aurez sans doute envie de trouver l'inspiration ailleurs. Au volant de la J30, par exemple. Pour faire un essai routier dont vous vous souviendrez, rendez-vous à la salle d'exposition Infiniti la plus proche. Ou plus de renseignements, composez le 1 800 301-4702, poste 58 (du lundi au vendredi, entre 8 h et 10 h HE).



Les gens achètent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité. Tableau basé sur les caractéristiques 1994 fournies le 1^{er} mars 1994 par les fabricants de ces modèles. *Credit-bail de 48 mois avec versement initial de 0,000\$ ou échange équivalent. Aucun dépôt de garantie requis. Première mensualité payée par Infiniti. Sujet à l'approbation du crédit. Taxes, transport et immatriculation en sus. Option de rachat 11,11%. Cette offre s'applique au modèle de base 1904. Le concessionnaire peut vendre à moindre prix. **Selon l'entente qui sera conclue en premier. †Offre uniquement chez les concessionnaires participants au programme de courtoisie Acura, BMW, 525i, Lexus, ES300, Acura Legend LS et Mercedes C280W sont respectivement des marques déposées de BMW Canada Inc., Lexus, une division de Toyota Canada Inc., Honda Canada Inc. et Mercedes-Benz Canada Inc.

SHERBROOKE INFINITI
4280, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
(819) 820-1122

La caricature de la semaine EN COULEURS LE VENDREDI

SECOURS-AMITIÉ (ESTRIE)
Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler: A Secours-Amitié, il y a quelqu'un pour t'écouter.
Une lueur d'espoir...
Poste d'écoute
Appels locaux: 564-2323
Appels provenant de tous les autres endroits: Aucun frais. Composez: 1-800-667-3841 24 heures, 7 jours. 48369

Éditorial

Reform, NPD ou Jean Charest

Le Reform Party de Preston Manning a réussi à créer cette semaine une apparence de coalition entre le Bloc Québécois et les Libéraux pour la défense de l'unité nationale. Les troupes de Lucien Bouchard ont voté avec celles de Jean Chrétien (197 à 43) contre une motion du Reform quant à l'utilisation de l'anglais et du français au Canada.



Jacques PRONOVOST

Les apparences étant souvent trompeuses, celle-ci l'était en tout point. Les Blocquistes ne se sont surtout pas rangés du côté des Libéraux. La proposition de Preston Manning était si maladroite et irrespectueuse des deux peuples fondateurs d'un même Canada qu'elle appelait à l'indignation et à l'opposition autant du parti au pouvoir que de son pire adversaire.

Le Reform Party propose de laisser aux provinces tout le contrôle des droits linguistiques de leurs minorités de langues officielles. La dualité linguistique est une des pierres angulaires de notre système confédéral. Il est tout à fait logique que le gouvernement central soit associé à sa protection et à son développement. Constaté le peu de progrès effectué à ce chapitre dans les 25 dernières années, le presque échec des politiques des deux langues officielles, est une chose; vouloir éliminer subrepticement le bilinguisme officiel canadien en est une autre.

C'est dans les déclarations des Réformistes que se trouve le fondement vicieux de leur analyse sans perspective canadienne. Selon eux, les fonds investis à développer cette conscience de la dualité linguistique au Canada et à promouvoir l'utilisation des deux langues officielles ont drainé des sommes qui auraient dûes être dépensées dans le domaine de la santé. Pire encore, ils estiment que l'usage du français dans les communications aériennes a mis en danger la sécurité des voyageurs. Ces arguments ne peuvent qu'être entendus par des sourds, fermés aux autres et ne voyant que leur propre intérêt. Ce radicalisme des «red necks» réformistes démontre encore une fois le manque de vision nationale de ce parti.

En même temps, le démission d'Audrey McLaughlin comme chef du Parti néo-démocrate canadien relance dans l'actualité la marginalité de celui-ci. Le NPD n'a pas su s'imposer dans des années de difficultés économiques propices à l'émergence des idéologies socialistes alors que le capitalisme vacille. Il est très peu probable qu'il réussisse à le faire quand la machine économique repartira.

Ce qui ramène Jean Charest en selle. Bien que son parti soit moribond, son pari est logique. Il y a une semaine encore, lors d'une soirée de financement des Conservateurs à Sherbrooke, il décrivait le PC comme la seule alternative nationale aux Libéraux. Force est d'admettre aujourd'hui que le Reform lui donne encore des munitions pour soutenir sa thèse.

Plus de 1000 personnes avaient acheté un billet à 125 \$ pour ce super conservateur; plus de 750 s'y sont présentées. Étonnant à première vue considérant l'état de ce parti politique. La réalité est que les Estriens, dont plusieurs présents ce soir-là ne sont pas d'allégeance conservatrice inconditionnelle, croient encore à l'hypothèse de la renaissance du PC. La personnalité même de Charest est déjà un atout pour ses organisateurs politiques régionaux; mais la possibilité de le voir un jour à la tête du pays constitué sa plus grande force d'attraction.

Le député de Sherbrooke en est encore bien loin. Le visage politique du Canada a amplement le temps de se transformer encore avant que Charest ne se présente comme le sauveur d'un pays qui n'existera peut-être même plus. Mais personne ne peut rire du pari qu'il a accepté. Ni le Reform, ni le Bloc ne jouent à la table constitutionnelle des partis nationaux. Aujourd'hui repoussés dans les rideaux de la Chambre des Communes, Charest pourrait bien, dans l'avenir, au nom de son parti, être invité à revenir s'asseoir à cette table par des Canadiens désabusés que la partie de poker ne se résume qu'au «bluff».

Rock Forest s'améliore

Avec un deuxième surplus en deux ans, la municipalité de Rock Forest est en voie d'effacer sa très mauvaise réputation d'une gestion incontrôlée. L'an dernier, la ville avait terminé son année financière avec un bilan positif de 115 000 \$. Il n'y avait pas à dire de quoi pavoiser. Le passé administratif de la municipalité ordonnait aussi d'attendre avant de trop se réjouir. Les citoyens de Rock Forest ont été échaudés dans les derniers dix ans avec notamment des surtaxes importantes pour permettre à la municipalité de boucler ses budgets annuels.

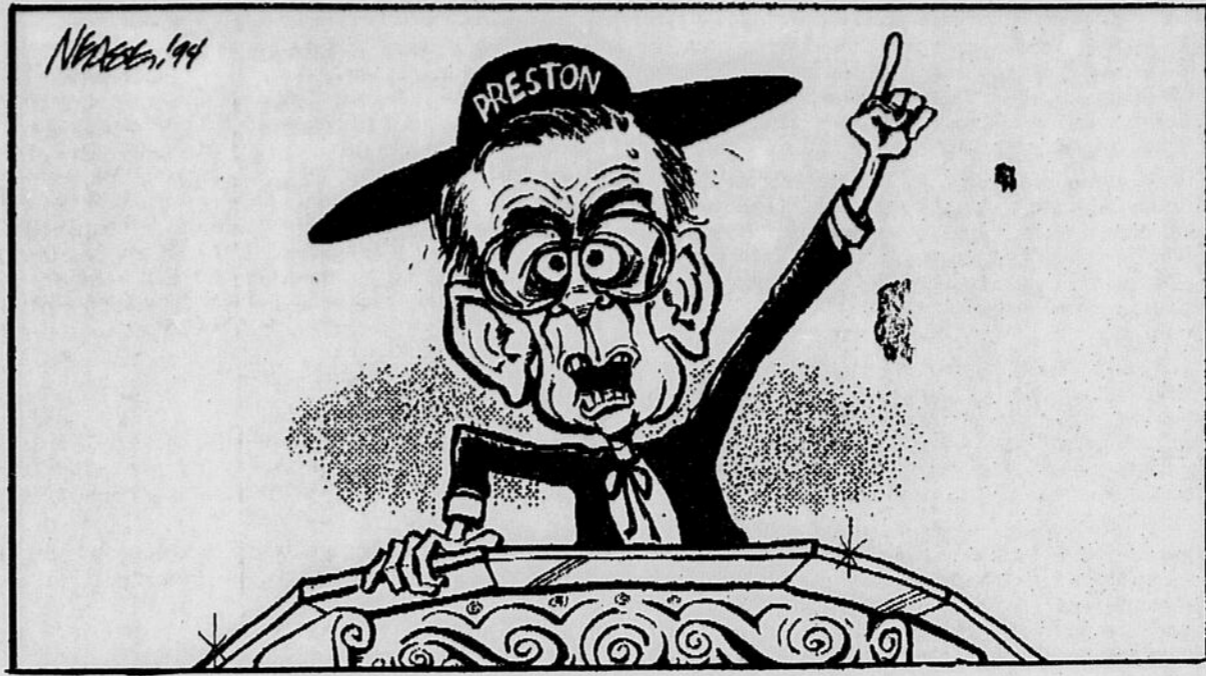
Ce deuxième surplus en deux ans, et notamment l'importance de celui-ci — 461 000 \$ —, est plus significatif. La Ville a de plus engrangé un montant de 203 250 \$ pour créances douteuses qui, s'il n'est pas affecté, pourrait permettre un rendement encore meilleur. Ces résultats ont par ailleurs permis à la Ville de diminuer substantiellement sa dette à long terme.

Longtemps critiquée, l'administration municipale de Rock Forest mérite donc maintenant quelques félicitations prudentes pour cette performance.

L'excellence de son exercice comptable ne devrait cependant pas justifier la municipalité dans son individualisme, notamment au chapitre de sa non-participation à la Société de développement économique de la région sherbrookoise. L'économie régionale nécessite la participation de tous les acteurs majeurs.

L'administration du maire Bertrand Delisle a réussi le test des deux premières années au pouvoir. Assainissement des finances publiques et grand ménage dans ses structures seront à retenir. Les citoyens en attendront autant pour la prochaine année financière.

J.P.



«QUÉBEC FRANÇAIS, CANADA ANGLAIS!»

TRIBUNE LIBRE

L'Université et la communauté

Il me semble que c'était hier: l'Université de Sherbrooke faisait appel à la communauté régionale. Au nom de la solidarité, la communauté a répondu «présent». Et l'Université de Sherbrooke a amassé, par temps difficiles, plus d'argent qu'elle croyait au départ possible de le faire, beaucoup plus. C'était l'euphorie; la communauté régionale et son centre de haut-savoir ne faisaient plus qu'un.

La région souffrait et souffre encore quant à elle à l'endroit même où elle devrait puiser son oxygène, le centre-ville de sa métropole. Elle a un urgent besoin de projets dynamisant et structurant. La communauté a fait ses devoirs. En guise d'élément structurant à l'intérieur de son plan de revitalisation, la ville de Sherbrooke propose à l'Université de Sherbrooke, qui par ailleurs souffre d'un manque aigu de locaux,

de relocaliser sa faculté d'administration au centre-ville qui de son côté souffre d'un surplus de locaux: un mariage de raison qui viendrait cimenter une vieille complicité entre de vieux partenaires.

Depuis hier rien ne va plus entre la dulcinée et son prétendant. Car, croit-elle, ce dernier en suggérant la relocalisation de ses étudiants en commerce (faculté d'administration) en plein cœur de son quartier des affaires (centre commercial), s'apprête à lui faire subir les derniers outrages. Le simple fait de suggérer la cohabitation des administrateurs et des étudiants en administration devient tout à coup pour la dulcinée une tentative de mutilation d'organe. Et non seulement le mariage est-il rompu mais la dulcinée refuse la médiation.

Il y a au centre-ville de Sherbrooke deux fois plus d'espace vacant que n'en aura jamais besoin

une faculté universitaire pour s'abriter et loger ses étudiants. Notre université a mis environ 15 jours pour découvrir et illustrer son intérêt pour les locaux du collège militaire à Saint-Jean-sur-le-Richelieu. Trente jours sont-ils insuffisants pour lui permettre de s'enlever la poutre de l'oeil qui l'empêche de découvrir Sherbrooke-sur-la-Saint-François?

Il n'y a pas un citoyen privé ou corporatif de Sherbrooke et même de la région qui ne souffre déjà économiquement de l'absence de vitalité du centre-ville. Viendra peut-être un temps, à moins que ne se termine notre égoïsme et notre aveuglement, où il nous sera rendu impossible de soutenir notre institution de haut-savoir comme nous aimerions le faire!

Jacques Ouellette
Lennoxville

Apparence de démocratie

M. Jacques Pronovost
La Tribune

Votre éditorial du 23 février concernant l'intégration a montré encore une fois votre penchant à soutenir quasi-inconditionnellement les décisions patronales et à trouver le moyen d'en mettre encore un peu plus sur le dos des enseignantes et enseignants, et des militants syndicaux. Cette habitude ne surprend plus personne.

Cependant vous me permettez, pour le bénéfice des lecteurs un peu plus critiques, de revenir sur certains aspects de votre éditorial. «Que les enseignantes et enseignants étaient dissipés, incapables d'écouter attentive, qu'ils chuchotaient, qu'ils dérangeaient les commissaires» et s'en offusquer comme vous le faites volontairement pour les discréditer, c'est passer en grande partie à côté de la vérité. Oui, les enseignantes et enseignants réagissaient! Et à bon droit! Mais ils n'étaient pas les seuls à manifester leur désapprobation face à un projet qui n'a jamais reçu, tout au long du processus, l'accord ni d'eux-mêmes, ni des parents. Et les parents aussi ont réagi à cette apparente démocratie! Et les parents aussi ont hué! Et eux aussi l'ont fait à bon droit!

Apparence de démocratie! Car les commissaires sont élus pour représenter les électeurs. Et ce soir-là, comme tout au long de la dernière

année, ils n'ont en fait représenté qu'une infime minorité de la population sur ce dossier.

Quant aux craintes que nourrissent les enseignantes et enseignants, elles sont véridiques et fondées. Vouloir se cacher cette réalité, c'est essentiellement refuser de tenir compte de l'expérience et du vécu de centaines d'hommes et de femmes qui font l'éducation au quotidien. Le vécu des dernières années, les coupures faites et celles annoncées ne corrigent en rien la situation. Et je le répète: depuis des années nous dénonçons le manque de ressources, la non-reconnaissance des diagnostics posés, le refus de traiter des dossiers d'élèves, les accusations de non-compétence, les pressions de toutes sortes exercées contre les enseignantes et enseignants.

Vous parlez d'expériences heureuses d'intégration. Je ne connais pas vos références sur le sujet. Mais je peux vous dire qu'après une enquête faite auprès de plusieurs syndicats, j'ai pu constater que partout les réactions étaient les mêmes: surcharge de travail, problèmes de discipline, manque de ressource, etc... Pour aller un peu plus loin je pourrais également souligner que même à la Commission scolaire de Hull-Outaouais, les enseignantes et enseignants qui vivent l'intégration depuis près de 10 ans, cherchent des voies pour se faire entendre, pour exprimer les problèmes qu'ils vivent.

Mais là aussi on se bute à une volonté patronale de ne rien écouter. Et le 17 janvier dernier à Radio-Canada, le directeur général adjoint l'a affirmé: «On ne reviendra pas en arrière, malgré les enseignants. Ça coûte trop cher!». Et voilà! Le chat sort du sac! Pour les commissions scolaires, l'intégration ce n'est rien de plus qu'un moyen pour couper dans les dépenses de l'éducation! La qualité de vie de certains élèves n'aura, encore une fois, été qu'un prétexte pour justifier des coupures!

Pour le reste, votre éditorial a omis (sic) de parler de la qualité des services, du cheminement scolaire de tous les élèves et de l'impact du projet de la CSCS sur ces divers éléments.

Finalement, vous indiquez à la fin de votre éditorial que l'enfant «normal ou intégré» doit maintenant être la seule préoccupation de tous. Je tiens à rappeler ici que toutes les interventions que nous avons faites dans le dossier des services aux élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ont toujours eu comme seul objectif le maintien et le développement de services qui leur permettent le meilleur cheminement scolaire possible et l'accès à une vie de citoyenne et citoyen la plus autonome, la plus responsable et la plus valorisante possible.

Marcel Pinard, directeur
Zone de Sherbrooke

Ce que vous avez vu n'était pas la réalité

Pauvre télé... L'affaire du bébé de deux mois trouvé mort en bordure de l'autoroute 10, à la hauteur d'Eastman, en fin de semaine dernière, n'a pas été sans attirer l'attention du public, particulièrement quand on a vu les images de la télé filmées sur les lieux de la découverte, avec les policiers et le fameux sac de plastique dans la neige.



Daniel FORGUES

Mais les télé-spectateurs se sont fait bernés.

Berner, pas dans le sens du contenu de la nouvelle, mais dans les images transmises par la télé et reprises sur les écrans à la grandeur du Québec.

Contrairement à ce que ces images laissaient voir, le petit cadavre n'était plus là quand les reporters de la télé se sont pointés sur l'autoroute 10, dimanche matin.

Ce que la télé a reproduit comme étant une véritable scène de la découverte d'un cadavre n'était en fait que les images d'une scène reconstituée par la SQ pour alimenter les médias en images.

Il ne faut pas y voir là un mauvais geste du service des relations publiques de la SQ. Loin de là.

Le porte-parole de la SQ en Estrie, Tom McConnell, a accompli son boulot comme il se devait et pour mieux «imager» cette découverte, il a reconstitué une scène.

Tous les médias ont été avisés simultanément de cette découverte du cadavre, dimanche matin, vers 7 h 15.

La Tribune s'est pointée en premier sur place, un peu avant 8 h, et a ensuite reproduit, dans son édition de lundi, une photo de policiers prenant des mesures sur les lieux de la découverte; car quelques minutes avant l'arrivée de La Tribune, le petit corps dans un sac de plastique avait été ramassé par les enquêteurs.

Un peu plus tard, les reporters de la télé se sont pointés et pour les «nourrir» en images, on a reconstitué la scène: dans le bois, on a placé un sac de plastique vide à l'endroit même où on avait trouvé le sac contenant le petit cadavre. Et les caméras ont tourné, sachant fort bien que la scène était reconstituée, le porte-parole de la SQ ayant été très clair à ce sujet.

Le hic, c'est que la télé a reproduit ces images sans préciser qu'il s'agissait d'une scène reconstituée; et c'est là que les télé-spectateurs se sont fait bernés.

Il n'y a rien de mal en soi à reconstituer la scène où l'on a trouvé un cadavre.

Il n'y a rien de mal, non plus, à reproduire ces images à la télé.

Mais là où il faut s'interroger, c'est quand la télé reproduit ces images sans avertir ses télé-spectateurs qu'il s'agit d'une scène «jouée».

Les images de la télé étaient donc fausses puisqu'on ne faisait pas la nuance entre la réalité et les circonstances dans lesquelles elles avaient été tournées.

La photo de La Tribune était réelle.

Une question d'honnêteté...

QUESTION DU JOUR

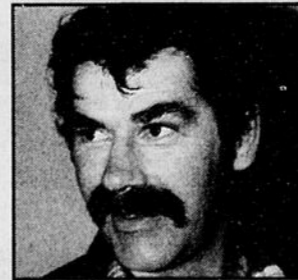
Craignez-vous d'être victime des éventuelles coupures dans le secteur hospitalier?



Marie-Anne Gagnon, Sherbrooke: «Je pense qu'on ne devrait pas couper dans les hôpitaux. Il faudrait couper ailleurs que dans la santé.»



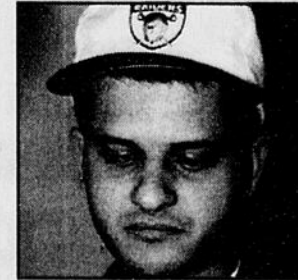
Éric Turcotte, Sherbrooke: «Oui! Ça enlèvera des postes à ceux qui sont occasionnels.»



Michel Morin, Coaticook: «Ça se peut qu'un jour je devienne victime des coupures. Les gens qui en ont besoin auront de la difficulté à recevoir des soins. Il y en a qui exagèrent, mais il y en a qui en ont besoin.»



Sonia Demers, Sherbrooke: «Oui. Je suis étudiante en soins infirmiers. Je pense que je pourrais alors avoir de la difficulté à me trouver un emploi.»



Walid Balbaky, Sherbrooke: «Il va falloir couper. Nous devons faire des sacrifices. Les gens sont trop gâtés ici.»

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

Jean-Guy Farah

Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée

Directeur de l'information

PUBLICITÉ

Gilles Boisjoly
Directeur

François Fouquet

Directeur adjoint

PRODUCTION

Daniel Gauthier
Directeur

André Roberge

Contrôleur et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin

Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
Directeur

André Cusseau

Adjoint au directeur

Respecter la volonté des mourants

Dans chaque région, c'est le temps des consultations pour établir des objectifs et des stratégies d'action dans le monde de la santé et des services sociaux. À partir de mon expérience de sept années de promotion au Québec de l'expression et du respect des volontés de fin de vie, via la Fondation *Responsable jusqu'à la fin*, je recommande que chaque Régie régionale se dote d'une politique sur l'accompagnement de toutes les personnes sur fin de vie.

Cette politique toucherait non seulement les personnes atteintes de cancer, mais aussi toutes les autres atteintes d'une maladie terminale. Bien plus, elle porterait son attention sur les gens qui décèdent en centre hospitalier, en centre d'hébergement et de soins de longue durée ainsi qu'à domicile. Elle se devrait d'avoir comme premier principe celui d'une plus grande dignité nourrie par l'expression et le respect des volontés du mourant.

Il est souvent question ces temps-ci de couper certains services dans le monde du traitement des maladies. Mais quels traitements diminuer ou éliminer? Etant très souvent en situation de conflit d'intérêts, les professionnels de la santé auraient grande difficulté à s'entendre; pour le mieux être de tous, ils croient très souvent, et c'est là une grande illusion, que le budget pour le traitement des maladies se doit d'être sans limites.

Il faut le plus tôt possible placer le malade et surtout la personne mourante au centre des décisions. Non seulement le médecin mais toute l'équipe des soignants doivent s'assurer que l'usager a reçu, avant chaque intervention, toute l'information nécessaire et suffisante. (...)

Le principe du consentement ou du refus éclairé et libre est désormais très bien affirmé au Québec; mais l'exercice de ce droit en est encore à ses premiers pas. La très grande majorité des usagers sont encore persuadés qu'il leur faut accepter tous les traitements offerts. Dans tout établissement de santé, ne devrait-on pas retrouver l'affiche suivante: «Ici, vous recevrez une information facile à comprendre et suffisante avant toute intervention sur vous, quelle qu'en soit la nature. Bien plus, vous serez libre d'accepter ou de refuser, en partie ou en totalité, les traitements que l'on vous offre. Ici, votre personne passe avant les traitements!»

Une politique régionale sur l'accompagnement des personnes sur fin de vie devrait reposer sur l'expérience, l'intelligence, la sagesse et la générosité de ces personnes. Elles sont capables de trouver ce qui a du sens et ce qui n'en a pas dans l'abondante offre de traitements. Et grâce à ces choix libres, je suis persuadé qu'il y aura suffisamment de ressources dans les hôpitaux pour donner tous les traitements aux personnes qui acceptent de les recevoir.

Toute personne est vulnérable. Et le degré de vulnérabilité augmente avec l'âge et la maladie; il s'accroît rapidement avec la fin de la vie et l'agonie. Et en même temps existe le très haut potentiel d'influence des soignants. On rapporte que les professionnels de la santé peuvent faire accepter tout ce qu'ils veulent à plus de 90 pour cent des usagers. La Loi a raison d'affirmer avec vigueur que «Toute personne est inviolable et a droit à son intégrité. ... Nul ne peut y porter atteinte sans son consentement libre et éclairé». (Art. 10 du nouveau Code civil du Québec) (...) La seule question à se poser pour un professionnel de la santé est la suivante: «Dans mon intervention, suis-je en train de violer ou de respecter cette personne dans sa dignité et dans son intégrité?» Là se trouve la noblesse de l'intervention thérapeutique.

L'usager avant tout! Et toujours au centre des décisions qui le regardent! Voilà en gros ce sur quoi devrait porter l'essentiel d'une politique régionale sur l'accompagnement de toutes les personnes mourantes. Y serait aussi essentielle la responsabilisation de ces personnes en les invitant à faire connaître leurs volontés de fin de vie au cas où elles deviendraient incapables de les exprimer.

Cette politique inviterait chaque Régie à se doter d'une directive claire et sans équivoque sur les volontés de fin de vie et à préciser la place que ces volontés devraient avoir dans le dossier de l'usager. Selon moi, dans le dossier de l'usager, un espace devrait être réservé exclusivement aux volontés de fin de vie (testament biologique, mandat, notes, etc.) bien en évidence et connu par tous les soignants.

Yvon Bureau
Travailleur social

Le problème d'espace à l'Université de Sherbrooke: position officielle du conseil d'administration

Le Devis d'enseignement et de recherche préparé par l'Université de Sherbrooke et déposé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec en avril 1993 établit à 43,135 mètres carrés les espaces additionnels dont l'Université aura besoin à compter de 1996-1997.

Dès le mois de juin 1993, les autorités de la Ville de Sherbrooke ont indiqué à la direction de l'Université leur intérêt à collaborer à la recherche de solutions au problème d'espace de l'Université, telles solutions comprenant notamment la construction ou le réaménagement éventuel d'un édifice à l'extérieur du campus sur un site à déterminer au centre-ville de Sherbrooke.

Sous réserve d'un accueil favorable de la part de la communauté universitaire, la direction de l'Université estimait alors que les propositions préliminaires pouvaient présenter certains aspects intéressants pour l'établissement; elle a, en conséquence, accepté de poursuivre les démarches exploratoires avec les autorités municipales de Sherbrooke.

Le projet d'une éventuelle construction par la Ville de Sherbrooke d'un édifice universitaire au centre-ville a fait l'objet, au cours de l'automne 1993 et de l'hiver 1994, d'une abondante couverture par la presse locale et régionale et suscité l'expression d'un grand nombre de points de vue, tant de la part des membres de la communauté universitaire que du milieu sherbrookoïse.

À la lumière d'un document préparé par le vice-recteur à l'administration sur les différentes pistes de solution au problème d'espace de l'Université (DI-1), le Conseil d'administration a, à sa réunion du 31 janvier 1994, indiqué sa nette préférence pour une construction nouvelle sur le campus et confié au vice-recteur à l'administration le mandat de former un groupe de travail chargé de déterminer les avantages et les inconvénients liés au transfert d'une faculté hors campus (DI-2 et DI-3).

Le groupe de travail formé par le vice-recteur à l'administration a, dans son rapport déposé en février 1994 (DI-4), évalué à environ 500 000 \$ par année les coûts de fonctionnement supplémentaires récurrents qu'entraînerait un tel transfert.

Le 9 février 1994, devant les membres de la Chambre de commerce de Sherbrooke, le maire de Sherbrooke a rendu publique l'intention de la Ville de Sherbrooke de faire appel à tous ses partenaires tant au niveau municipal qu'aux niveaux provincial et fédéral, pour l'aider à réaliser un projet comprenant la construction d'un édifice dans le secteur de la rue des Grandes-Fourches Sud et la première phase de l'agrandissement d'un édifice existant sur le campus.

À différentes reprises et de différentes façons, mais notamment à l'occasion d'un débat d'une journée tenu le 7 avril 1994 à l'invitation du recteur pour échanger et discuter du problème d'espace à l'Université et des différentes solutions possibles, les membres de la communauté universitaire se sont montrés, en très grande majorité, défavorables à des solutions impliquant la construction d'un immeuble à l'extérieur du campus.

À sa séance régulière tenue le 5 avril 1994, le Conseil de ville de Sherbrooke a adopté, sur division, la résolution 94-2692-00 autorisant le maire de Sherbrooke à transmettre par lettre au recteur de l'Université un projet de construction, dans le centre-ville de Sherbrooke, d'un édifice universitaire de 12 250 mètres carrés estimé à 14 954 000 \$ ainsi qu'un scénario financier concernant la réalisation de ce projet (DI-5); la résolution a également confié à un comité formé du maire de Sherbrooke, du vice-président du Comité exécutif et du directeur général de la Ville de Sherbrooke, le mandat de finaliser une entente concernant le projet de construction d'un édifice à vocation universitaire dans le centre-ville de Sherbrooke selon les termes et conditions contenus dans la lettre et ledit scénario financier.

Dans une lettre datée du 6 avril 1994 et adressée au recteur de l'Université, le maire de Sherbrooke a invité le Conseil d'administration de l'Université à donner son accord de principe au projet proposé et à mandater ses représentants pour finaliser le projet.

Il y a maintenant lieu, pour le Conseil d'administration, de répondre à l'invitation de la Ville de Sherbrooke.

Lors de sa séance du 31 janvier dernier, le Conseil d'administration estimait qu'il aurait, dans l'hypothèse d'un projet de la Ville de Sherbrooke bonifié par des subventions fédérales et

municipales, à choisir éventuellement à l'intérieur de l'alternative suivante: «maintenir l'orientation privilégiée de la construction de la Faculté d'administration sur les terrains de l'Université, au risque de retarder celle-ci; ou accepter une éventuelle recommandation du MESS de déménager la Faculté d'administration au centre-ville». Le choix semble maintenant se présenter selon l'alternative suivante: maintenir les demandes de subventions soumises au ministère de l'Éducation du Québec en vue de la location-achat d'un édifice à être construit sur le campus, ou retirer les demandes déjà soumises et demander au MEQ de subventionner plutôt la location-achat d'un édifice universitaire au centre-ville de Sherbrooke.

Objectifs recherchés

- Statuer sur l'invitation de la Ville de Sherbrooke à donner un accord de principe à la construction d'un édifice universitaire au centre-ville de Sherbrooke et à mandater ses représentants pour finaliser le projet.

- Déterminer la suite des mesures à prendre en vue de résoudre le problème d'espace à l'Université.

Recommandations

ATTENDU QUE

— l'Université de Sherbrooke aura besoin, à compter de 1996-1997, d'espaces additionnels évalués à 43,135 mètres carrés;

— la Ville de Sherbrooke a, dès le mois de juin 1993, indiqué à l'Université son intérêt à contribuer à la recherche de solutions au problème d'espace de l'Université, notamment par la construction ou le réaménagement éventuel d'un édifice au centre-ville de Sherbrooke;

— la Ville de Sherbrooke a annoncé, en février 1994, son intention de réaliser un projet comprenant non seulement la construction d'un édifice à vocation universitaire dans le secteur de la rue des Grandes-Fourches Sud, mais également la première phase de l'agrandissement d'un édifice existant sur le campus;

— en dépit de tous les efforts déployés par la Ville de Sherbrooke et par son maire, le projet envisagé par la Ville a connu, dans son cheminement, des difficultés quant à sa faisabilité technique, quant à son coût, notamment sous l'effet de la spéculation, et quant à son financement, notamment à même le Programme d'infrastructures Canada-Québec;

— le projet formellement soumis le 6 avril 1994 à l'Université de Sherbrooke, par suite de l'adoption de la résolution 94-2692-00 du Conseil de ville de Sherbrooke, ne comprend plus l'agrandissement d'un édifice existant sur le campus, mais seulement la construction au centre-ville de Sherbrooke d'un édifice universitaire de 12 250 mètres carrés estimé à 14 954 000 \$, devant être financé grâce à une subvention de 4 000 000 \$ à même le Programme d'infrastructures Canada-Québec et un emprunt de 10 954 000 \$ de la Ville de Sherbrooke;

— le dit projet impliquerait le paiement par l'Université de Sherbrooke d'une somme de 1 279 800 \$ par année pendant quinze ans au titre du remboursement, capital et intérêts, de l'emprunt de 10 954 000 \$ et l'obtention, à cette fin, d'une subvention équivalente du ministère de l'Éducation du Québec;

— le dit projet impliquerait des coûts de fonctionnement supplémentaires récurrents pouvant atteindre jusqu'à 500 000 \$ par année, selon l'utilisation du bâtiment, et par conséquent, l'obligation pour l'Université, compte tenu des compressions budgétaires anticipées, de supporter cette dépense récurrente à même des revenus de source externe, soit des fonds de la Fondation de l'Université ou encore une subvention spéciale;

CONSIDÉRANT QUE

— le Conseil d'administration a indiqué sa nette préférence pour une construction nouvelle sur le campus comme solution au problème d'espace de l'Université;

— les membres de la communauté universitaire se sont, à

différentes reprises et de différentes façons, montrés en très grande majorité défavorables à des solutions impliquant la construction d'un immeuble à l'extérieur du campus;

— la construction d'un édifice universitaire à l'extérieur du campus engendrerait de nombreux inconvénients eu égard à la qualité de la vie universitaire de la clientèle étudiante, à la dispersion des ressources universitaires, au doublement de certains services, ainsi que des pertes prévisibles de revenus tant pour les services universitaires autofinancés que pour les services exploités par des entreprises concessionnaires;

— dans le cas particulier de l'Université de Sherbrooke, le campus universitaire constitue un facteur important d'attraction de la clientèle étudiante;

— la localisation d'une partie des activités d'enseignement et de recherche de l'Université dans un édifice situé au centre-ville de Sherbrooke entraînerait le risque d'une diminution de clientèle étudiante, d'autant plus que l'on observe actuellement, partout au Québec, une diminution du nombre de demandes d'admission à l'Université;

— une réduction de la clientèle étudiante de l'Université entraîne une diminution de revenus pour l'Université et le milieu sherbrookoïse évaluée à 20 000 \$ par année par étudiant;

— les universités québécoises, mêmes situées dans les grandes agglomérations urbaines, comme c'est le cas par exemple de l'Université du Québec à Montréal, ont tendance à concentrer leurs installations sur un campus unique plutôt qu'à disperser leurs ressources;

— le projet proposé par la Ville de Sherbrooke, si l'on inclut l'acquisition du terrain, la relocalisation et la reconstruction de la rue des Grandes-Fourches, la construction du bâtiment et des stationnements et les aménagements, soulève la question de la pertinence d'un coût supérieur de 8 000 000 \$ à celui de la construction d'un édifice de dimensions équivalentes sur le campus;

— pour un montant de approximatif de 1 800 000 \$ correspondant à la somme du loyer à payer, soit 1 279 800 \$, et des coûts de fonctionnement supplémentaires récurrents, soit une dépense annuelle évaluée à 500 000 \$, l'Université pourrait, sous réserve de l'obtention des subventions appropriées du ministère de l'Éducation du Québec et de la participation de la Fondation de l'Université, assumer le coût de la construction sur le campus d'un édifice de dimensions équivalentes à celui proposé par la Ville de Sherbrooke au centre-ville;

— le site de l'édifice proposé par la Ville de Sherbrooke est localisé dans une zone inondable et qu'en conséquence, l'accès à l'édifice pourrait être perturbé notamment à un moment correspondant à la période des examens de la fin du trimestre d'hiver;

COMPTE TENU DU FAIT QUE

— la Ville de Sherbrooke et son maire ont largement contribué à susciter une prise de conscience du problème d'espace à l'Université et de l'urgence d'y remédier;

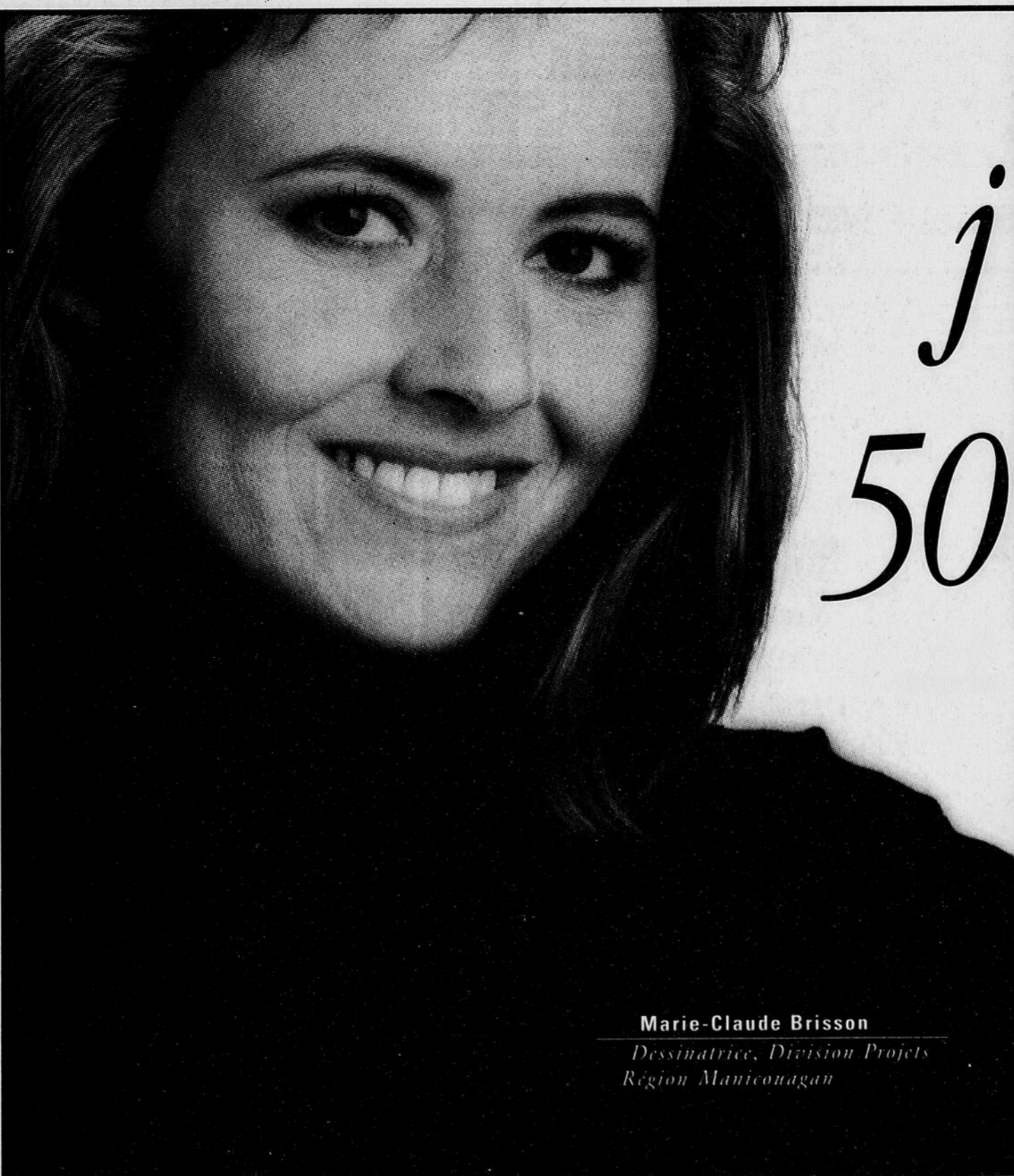
— la Ville de Sherbrooke et son maire ont contribué à l'examen de différentes pistes de solution;

— la Ville de Sherbrooke et son maire maintiennent leur disponibilité à collaborer à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions au problème d'espace de l'Université;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. de maintenir la position exprimée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 janvier 1994 à l'effet que «l'Université privilégie une nouvelle construction sur le campus» (résolution A-10298) et, en conséquence, de ne pas donner d'accord de principe au projet proposé par la Ville de Sherbrooke et tel que décrit dans la lettre envoyée par le maire de Sherbrooke au recteur de l'Université le 6 avril 1994 en vertu de la résolution 94-2692-00 du Conseil de ville de Sherbrooke;

2. d'inviter la Ville de Sherbrooke à appuyer la demande déjà soumise par l'Université au ministère de l'Éducation du Québec en vue de l'obtention d'une subvention de location-achat pour la construction d'un édifice sur le campus (voir résolution A-10276).



Je fais du dessin technique de haute précision pour les projets d'amélioration des installations électriques.

j'ai le plaisir de bien servir nos clients en contribuant à la fiabilité du réseau d'Hydro-Québec qui fête cette année ses

50 ans

À Hydro-Québec, nous avons pris de l'expérience avec les années. Mais nous restons jeunes pour mieux vous servir. Et nous y mettons toute notre énergie.

Appelez-nous au 1-800 ÉNERGIE

Marie-Claude Brisson
Dessinatrice, Division Projets
Région Manicouagan

Hydro-Québec
Le meilleur de nous-mêmes
50 ans d'énergie

MISE AU POINT

Dans la circulaire Sears en vigueur du 14 au 27 avril 1994 et insérée dans La Tribune du 13 avril 1994, veuillez noter qu'à la page B1, le lave-vaisselle No 73370 offert à 449,99 ne possède pas de panier du haut réglable.

À la page B8, pour le coffre à outils No 33226 et l'armoire à outils No 33342, l'illustration est inexacte.

Dans la circulaire Sears en vigueur du 21 avril au 27 avril 1994 et insérée dans La Tribune du 20 avril 1994, veuillez noter qu'à la page 13 la teinture «Attentif à l'environnement» ne sera pas disponible et aucune commande ne sera acceptée pour la promotion.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

64744

OUVERT
CE SAMEDI
9 h À 17 h

Magasins HYUNDAI

**OFFRE INCROYABLE JUSQU'À SAMEDI SEULEMENT:
GARANTIE 5 ANS/KILOMETRAGE ILLIMITÉ
GRATUITE**

EXCEL 1994



À partir de

7 988\$

t.t.p. en sus

À partir de

ELANTRA 1994

10 888\$



t.t.p. en sus

À partir de



11 388\$

t.t.p. en sus



3 ANS/60 000 KM : GARANTIE GLOBALE
5 ANS/100 000 KM : ÉLÉMENTS PRINCIPAUX



HYUNDAI
On évolue à votre avantage

**430, BOUL. BOURQUE,
OMERVILLE**

868-0010